



## DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

---

Séance du lundi 9 juillet 2012

### CONSEIL GÉNÉRAL



# Table des matières

Ouverture de la séance. ....	3
Adoption de comptes rendus. ....	3
2012, DF 12 G - Rapport de présentation du budget supplémentaire de 2012 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2012. <u>Lettre</u> rectificative n° 1 G portant sur le projet de délibération DF 12-2° G.....	3
2012, DF 12-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2012. ....	3
2012, DF 12-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2012. ....	6
2012, DF 13 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2012. ....	8
2012, DF-DRH 14 G - Créations et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2012. ....	8
Suspension et reprise de la séance. ....	8
2012, DDEEES 43 G - Subventions (335.000 euros) et conventions avec sept coopératives d'activités et d'emplois : Alter Bâtir, CLARA, CLARA bis, Coopaname, Coopératifs, Coopétic et Port Parallèle. ....	9
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des salariés de la société "eBizcuss". ....	10
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la sauvegarde des emplois de la société Surcouf (12e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sauvegarde des emplois de la société Surcouf (12e). <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. ....	11
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien aux salarié-e-s du magasin Monoprix-Roquette. ....	13
2012, DDEEES 53 G - Subventions et conventions (311.000 euros) avec des associations dans le cadre de la mise en oeuvre du volet Emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. ....	14
2012, DDEEES 98 G - Gestion et Financement de places au sein des cours municipaux d'adultes pour les allocataires du R.S.A. et les chômeurs de longue durée dans le cadre du Programme départemental d'aide à l'emploi. ....	17
2012, DVD 96 G - Approbation du principe de création d'une ligne de bus de quartier à Paris (15e) et du principe d'une délégation de compétence à la Ville de Paris par le Syndicat des transports d'Ile-de-France pour la mise en oeuvre de ce service. ....	20
2012, DASES 208 G - Subvention (1.500 euros) à l'association l'Amicale du Bouffadou (20e). ....	22
2012, DASES 250 G - Subvention (7 500 euros) à l'association Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (Fédéeh) (4e). ....	24
2012, DASES 452 G - Participations et avenants à convention (123.000 euros) avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (10e) pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'Accueil jeunes (20e). ....	25
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien du centre de santé de l'Epée de Bois (5e). ....	27
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la maternité des "Bluets". ....	30
2012, DASES 433 G - Communication : Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. ....	31
2012, DASES 423 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Création d'une aide spécifique au maintien de la fourniture d'eau pour les ménages en impayé titulaires d'un compteur individuel d'eau. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prévention des situations d'impayés en matière de fourniture d'eau. ....	33
2012, DASCO 17 G - Soutien du Département de Paris (1.043.980 euros) aux collèges les plus fragiles. ....	35
2012, DASCO 23 G - Subventions (42.718 euros) à divers collèges publics parisiens. ....	38
2012, DASCO 75 G - Subvention du Département de Paris (838.632 euros) à la caisse des écoles du 18e arrondissement pour la restauration scolaire. ....	39
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation du collège Debussy. ....	39
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....	41
Clôture de la séance. ....	41
Votes spécifiques. ....	41
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	42
Liste des membres présents. ....	48
Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011. ....	50

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de  
fonctionnement du Département de Paris pour 2012..... 55

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements  
déposés en Commission..... 61

Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes  
politiques..... 62

*La séance est ouverte à onze heures quinze minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.*

**Ouverture de la séance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

**Adoption de comptes rendus.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le compte rendu sommaire de la séance du mardi 19 juin 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

**2012, DF 12 G - Rapport de présentation du budget supplémentaire de 2012 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2012.  
Lettre rectificative n° 1 G portant sur le projet de délibération DF 12-2° G.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, à l'issue de la discussion budgétaire commune qui s'est tenue en formation de Conseil municipal, nous allons procéder au vote des budgets supplémentaires départementaux.

Nous allons commencer par le vote de la lettre rectificative n° 1 G, portant sur le budget supplémentaire de fonctionnement.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 G est adoptée.

**2012, DF 12-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 12-1° G relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2012, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 12, 13 et 14 décembre 2011 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2012 ;

Vu la décision modificative n°1 du Département de Paris des 19 et 20 mars 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2012 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.001.725.028,91 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 321.513.958,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 1).

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Achats, logistique, implantations administratives et transports".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique et emploi".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section d'autorisations de programme.

La section est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2012, puis les recettes de l'exercice 2012.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, globalement, et à main levée, les crédits de paiement.

Ils sont adoptés.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2012 est adopté. (2012, DF 12-1° G).

#### **2012, DF 12-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 12-2° G, relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2012, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération de décembre 2011 arrêtant le budget de fonctionnement pour 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général soumet à l'approbation le projet de budget supplémentaire du Département pour 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2012 est arrêté comme suit :

Dépenses : 3.081.495.489,35 euros.

Recettes : 3.081.495.489,35 euros.

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

*(Voir annexe n° 2).*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2012, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I."

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A."

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons aux recettes de l'exercice.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Impositions directes".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations, subventions et participations".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2012 est adopté. (2012, DF 12-2° G).

**2012, DF 13 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 13 G, relatif à l'individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 13 G).

**2012, DF-DRH 14 G - Créations et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF-DRH 14 G concernant les créations et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF-DRH 14 G).

Les budgets supplémentaires du Département de Paris ont été adoptés.

La séance est suspendue.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à onze heures vingt minutes, est reprise à quinze heures trente minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

**2012, DDEES 43 G - Subventions (335.000 euros) et conventions avec sept coopératives d'activités et d'emplois : Alter Bâtir, CLARA, CLARA bis, Coopaname, Coopératifs, Coopétic et Port Parallèle.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous examinons, en 2e Commission, le projet de délibération DDEES 43 G relatif à l'attribution de subventions (335.000 euros) et la passation de conventions avec sept coopératives d'activités et d'emplois : Alter Bâtir, CLARA, CLARA bis, Coopaname, Coopératifs, Coopétic et Port Parallèle, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé l'amendement n° 1 G et l'Exécutif, l'amendement n° 1 G bis.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT.** - Merci, Monsieur le Président.

J'ai donc une minute pour vous convaincre d'aider cette société de l'économie sociale et solidaire qui s'appelle Coopétic - T.I.C. comme technologies de l'information et de la communication -, qui travaille sous forme coopérative et qui connaît quelques difficultés récentes.

Bien que ce soit une jeune société, elle a déjà à son actif beaucoup d'actions et de formations de salariés et notamment des personnes en parcours d'insertion qui travaillent avec cette société coopérative.

Malheureusement, à sa deuxième année d'exercice, puisque la société est née en 2009, celle-ci a quelques problèmes financiers liés à son développement et en l'absence de soutien de la Région Ile-de-France, ses difficultés financières risqueraient de mettre fin à son développement pourtant prometteur.

C'est la raison pour laquelle cette société, étant désormais située dans le 2e arrondissement - ce n'est pas l'unique raison mais c'est la raison pour laquelle j'interviens particulièrement pour l'aider -, cette société, pour pérenniser son développement, aurait besoin d'une aide complémentaire à celle que lui propose notre collectivité.

C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe "Verts", j'ai déposé un amendement pour que cette coopérative puisse voir son action pérennisée.

Je vous remercie pour votre attention.

*(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).*

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON,** au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, mes chers collègues, Monsieur le Maire, cher Jacques, nous vous proposons de substituer à votre amendement un amendement technique de l'Exécutif qui propose d'augmenter la subvention attribuée à la coopérative Coopétic et de la faire passer de 40.000 euros à 45.000 euros.

Comme vous le savez, Paris soutient cette structure tous les ans depuis sa création. Cette hausse significative permettra à Coopétic de combler le déficit de l'exercice 2011, déficit dû en partie à la suppression de la subvention du Conseil régional, comme vous l'avez évoqué.

À cet égard, je m'engage par ailleurs aujourd'hui à intervenir auprès du Conseil régional d'Île-de-France afin qu'il reconsidère son jugement.

Le soutien aux coopératives d'activités et d'emplois s'inscrit dans le volet "aide à la création d'entreprises" de la politique parisienne pour l'économie sociale et solidaire. En 2011, les C.A.E. parisiennes ont accompagné 276 entrepreneurs représentant 194 emplois.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Monsieur BOUTAULT, acceptez-vous de retirer votre amendement au profit de celui de l'Exécutif ?

**M. Jacques BOUTAULT.** - Je pense que c'est un coup de pouce très utile pour Coopétic : effectivement ces 5.000 euros compenseront ses pertes annuelles. Cela ne la met pas complètement à l'abri mais au moins, pour l'année qui vient, les comptes seront équilibrés pour cette jeune coopérative. Je m'en réjouis et je remercie Mme Pauline VÉRON.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Merci.

Votre proposition d'amendement n° 1 G est donc retirée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 1 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 G bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 43 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 43 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des salariés de la société "eBizcuss".**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Chers collègues, nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 2 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la situation des salariés de la société "eBizcuss".

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Oui, Madame la Présidente, vous venez de citer la société "eBizcuss", qui a été le distributeur exclusif des produits Apple en France. Cette situation est remise en question par la politique d'ouverture d'enseigne propre à cette société par Apple.

Cette société a été placée fin mai en liquidation judiciaire, en raison de difficultés financières liées à l'ouverture des Apple Stores. "eBizcuss" a en effet annoncé une perte nette de 9,9 millions d'euros en 2011 contre un résultat à l'équilibre un an plus tôt.

"eBizcuss" a porté plainte en avril dernier contre la société Apple pour abus de position dominante, abus de dépendance économique et concurrence déloyale, estimant qu'à partir du moment où Apple a ouvert ses propres boutiques en France, il a multiplié les contraintes pesant sur les boutiques et ne lui a plus suffisamment livré de matériels.

C'est pour cette raison que la société - qui emploie 120 personnes dans 15 magasins, dont l'un se situe dans le 11e arrondissement, avenue Parmentier - les 75 salariés ont porté plainte auprès des Prud'hommes de Paris contre la société Apple, en tant que co-employeur, dans la perspective d'obtenir un reclassement au sein du groupe ou des indemnités de licenciement supplémentaires.

C'est pourquoi, sur la proposition de M. Patrick BLOCHE et des élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés, je vous demande de voter ce vœu, pour que la direction d'Apple France réagisse sur la situation de ces 120 employés d'"eBizcuss" et que M. le Maire de Paris saisisse l'Etat pour s'assurer que la procédure de licenciement économique s'effectue dans les meilleures conditions pour les salariés d'un réseau de distribution qui, durant vingt ans, a fait le succès de la société Apple.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian SAUTTER pour vous répondre.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Oui, Madame la Présidente, M. DUCLOUX a fort bien expliqué qu'une très grande société internationale, comme Apple, peut avoir de tous petits comportements.

En l'occurrence, après avoir fait distribuer ses produits pendant vingt ans par des salariés et des boutiques qui avaient une sorte d'exclusivité sur les produits Apple - je crois qu'ils se sont acquittés correctement de leur tâche -, cette grande société a changé de stratégie commerciale. Elle a ouvert, au Carrousel du Louvre et à l'Opéra, deux grands magasins Apple Stores, ce qui est parfaitement acceptable et même recommandable, mais elle en a conclu qu'il n'était plus nécessaire de fournir les derniers modèles Apple à cet ancien circuit de distribution.

Donc, il y aura, le 12 juillet, une décision du Tribunal de Commerce, relative à l'emploi de 120 salariés qui risquent de se retrouver au chômage. J'ai personnellement reçu les représentants du personnel de cette entreprise. J'approuve pleinement le vœu, puisqu'il y a donc 120 personnes dont l'emploi est menacé dans cinq magasins parisiens.

Ce vœu nous pousse, premièrement à saisir la direction de Apple pour qu'elle se ressaisisse, car il est extrêmement curieux qu'une entreprise qui fait de tels bénéfices et qui a une image si admirable, se comporte de telle façon avec 120 salariés. Et d'autre part, que nous incitions l'Etat à intervenir pour, dans le cas où il y aurait licenciement, que les indemnités soient calculées aussi largement que possible.

Donc, Madame la Présidente, chers collègues, j'émets un avis favorable.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 31 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la sauvegarde des emplois de la société Surcouf (12e).**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sauvegarde des emplois de la société Surcouf (12e).**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés, dans le fascicule, n° 3 G, n° 4 G et n° 3 G bis déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la sauvegarde des emplois de la société Surcouf.

La parole est à Mme BLUMENTHAL, pour une minute et, ensuite, à M. CORBIERE.

**Mme Michèle BLUMENTHAL.** - Le groupe de distribution high-tech Surcouf est installé, depuis l'année 1995, avenue Daumesnil dans le 12e arrondissement. Il constitue un élément primordial dans le développement économique du 12e arrondissement et de Paris.

Depuis le 6 juin, ce groupe de distribution est entièrement à vendre, après l'échec d'un projet de cession de trois de ses magasins. Les repreneurs avaient jusqu'au 5 juillet pour formuler leurs offres qui seront étudiées le 26 juillet par le Tribunal de Commerce de Lille.

Compte tenu du soutien que nous apportons aux employés de Surcouf depuis qu'on a annoncé ce souhait de cession, nous avons déjà déposé un vœu au mois de mars 2012. Le conseil d'arrondissement du 12e a voté à la majorité ce vœu demandant que le Maire de Paris intervienne auprès des propriétaires des murs du magasin Surcouf de Paris, afin que ceux-ci apportent leur soutien à toutes les solutions de reprises susceptibles de préserver l'emploi des salariés de l'enseigne.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

**M. Alexis CORBIÈRE.** - Mon vœu s'inscrit dans la continuité de ce que vient de dire Mme la Maire du 12e arrondissement. Je partage totalement ce qu'elle vient de nous dire. Je soutiens le vœu, bien sûr, qu'elle a présenté et qui a été adopté à la majorité dans le 12e arrondissement.

Mais j'ai souhaité, par un autre vœu qui va dans le même sens, considérer aussi que nous devons, à la fois interpeller le propriétaire des murs mais aussi interpeller les pouvoirs publics, notamment en la personne du Ministre du Redressement productif, dont j'ai cru comprendre que c'était une de ses missions d'empêcher que ce genre de licenciements aient lieu.

Car, dans cette affaire, beaucoup d'erreurs ont été accumulées. Si Surcouf était encore, certes, connu, il semble que M. MULLIEZ s'est comporté comme un pirate en faisant finalement des choix audacieux qui coûtent aujourd'hui l'emploi de 472 salariés. Et cela est annoncé depuis plus d'un an par les organisations syndicales.

Donc, devant tant d'accumulation d'erreurs, il me semble que notamment le Ministre et tous ceux qui ont un pouvoir d'intervention publique doivent se mêler de ce dossier pour que tous ces emplois, qui ont un fort rayonnement dans le 12e arrondissement, mais pas seulement, soient défendus par des solutions audacieuses.

Nous savons que les salariés en ont. Aidons-les. Voilà l'objet de mon vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est maintenant à M. SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Madame la Présidente, il s'agit donc de la société Surcouf, dont Mme la Maire du 12e arrondissement a rappelé que cette société s'est installée en 1995.

Il y a eu une époque, au début des années 2000, où nous étions, nous les élus du 12e arrondissement, un petit peu effrayés par l'ampleur que prenait cette entreprise Surcouf, et surtout l'ensemble de magasins de la filière électronique qui s'agrégeaient tout autour.

On le voit bien, la vie économique est pleine de dangers. Notamment la vente par Internet se substituant peu à peu à la vente directe, Surcouf a connu des difficultés.

Comme Mme BLUMENTHAL l'a fort bien rappelé, il y a eu un vœu qui a été adopté au Conseil de mars. J'ai écrit personnellement à M. Hughes MULLIEZ, le responsable de l'entreprise, qui est basé à Lille. Je lui ai écrit le 5 avril et il n'a pas encore trouvé le temps de me répondre. Cela arrive, dit Mme COHEN-SOLAL, à juste titre.

D'où l'idée de combiner les deux vœux : un vœu d'inquiétude de Mme BLUMENTHAL, au nom de la majorité des élus du 12e arrondissement, et la volonté de M. CORBIÈRE de saisir l'Etat, car je crois qu'il faut que l'Etat intervienne en la matière.

D'où le vœu n° 3 G bis que j'ai déposé au nom de l'Exécutif. Il ne s'agit pas de se substituer, mais il s'agit de faire la synthèse des deux vœux déposés, d'une part, par Mme BLUMENTHAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et le vœu déposé par M. Alexis CORBIÈRE, donc deux dimensions : intervenir auprès des propriétaires des murs, de façon à ce que ces magasins conservent une vocation commerciale et puissent réembaucher les salariés qui sont actuellement utilisés par Surcouf et y ajouter la saisie des services de l'Etat pour qu'on trouve toutes les solutions possibles pour sauver les emplois.

Je propose ce vœu de l'Exécutif qui, peut-être, amènera Mme BLUMENTHAL et M. CORBIÈRE à retirer leurs propres vœux.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je suis saisie d'une demande d'explication de vote de la part de Mme MONTANDON.

Vous avez la parole.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Madame la Présidente.

En effet, l'entreprise Surcouf représente un véritable facteur d'attractivité économique dans le 12e arrondissement. Cette entreprise a permis de dynamiser le secteur Montgallet, ses alentours, et de créer des emplois.

Dans les considérants, vous énoncez que la fermeture de Surcouf va porter un rude coup à l'activité économique autour de l'avenue Daumesnil. Cependant, dans votre vœu, vous ne mentionnez aucune proposition pour pallier cette perte. En effet, vous parlez, certes, des emplois, mais pas d'attractivité économique.

Jusqu'à ce matin, M. CORBIÈRE et son groupe étaient les seuls à s'adresser au Gouvernement, contrairement à vos confrères socialistes qui se tournaient seulement vers les propriétaires des murs.

En effet, vous avez fait un rectificatif ce matin, mais, pourtant, votre majorité n'hésitait pas à saisir les ministres de l'Economie des Gouvernements de droite, comme Mme LAGARDE, par exemple, lors de la fermeture de la FNAC à Bastille pour ne citer que cet exemple.

Je note que vous avez aussi modifié le destinataire du vœu, puisque, initialement, vous vous adressiez au ministre du Redressement productif, M. Arnaud MONTEBOURG, et, désormais, c'est vers les services de l'Etat que vous vous tournez.

Pourquoi ce changement ? Est-ce parce que M. MONTEBOURG est très tourmenté en ce moment ? Il est vrai qu'il n'a pas réussi à empêcher la France de signer le communiqué du G20, condamnant le tout protectionnisme, idéologie à laquelle il était très attaché pendant les primaires socialistes.

Ce n'est donc pas si facile d'être au pouvoir, apparemment.

Enfin, pour la vitalité économique du 12e, nous voterons, bien sûr, positivement ce vœu, juste en précisant que vous auriez pu ajouter à la fin qu'il fallait trouver, en effet, toutes les solutions permettant de sauver les emplois, mais aussi essayer de maintenir une activité économique dynamique autour de l'avenue Daumesnil.

Nous attendons avec grande impatience de voir comment l'Etat va pouvoir intervenir sur ce dossier grâce à M. MONTEBOURG.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - M. SAUTTER a fait un effort de synthèse en présentant le vœu n° 3 G bis.

Est-ce que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés accepte de retirer son vœu ?

Je poserai la même question au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Monsieur DUCLOUX ?

**M. Philippe DUCLOUX**. - Retiré.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Très bien.

Monsieur CORBIÈRE ?

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Retiré.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 32 G).

#### **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien aux salarié-e-s du magasin Monoprix-Roquette.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 5 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative au soutien aux salariés du magasin Monoprix-Roquette.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Là, il s'agit des salariés du magasin Monoprix-Roquette ; ce sont essentiellement des femmes, qui, en fait, n'en peuvent plus de travailler dans un magasin où elles sont en sous-effectifs constants, où les absents ne sont que rarement remplacés, où l'arbitraire anti-syndical domine, et gare à qui proteste, la directrice de choc est là pour veiller au grain.

Las, les salariés de ce magasin ont déclenché une grève depuis le mercredi 27 juin, ont même occupé le magasin depuis le samedi 30 juin ; ils ne revendiquent pas la lune, simplement le respect, à la fois des accords

passés du mois de décembre 2011, où ils avaient déjà organisé une grève, le respect des personnes, le remplacement immédiat des salariés absents, l'arrêt des changements de rayons imposés.

A travers ce vœu, nous demandons, au nom du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, que le Conseil de Paris demande au Maire qu'il s'adresse à la direction du magasin Monoprix-Roquette, afin que les négociations entre les représentants du personnel et la direction puissent enfin aboutir dans le respect des salariés, du Code du travail et des accords antérieurs.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. SAUTTER qui va vous répondre.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Madame la Présidente, chers collègues, sur ce dossier comme sur les dossiers antérieurs, l'Exécutif parisien est auprès des salariés en difficulté.

Je signale, d'ailleurs, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, que les salariés d'"eBizzuss" sont dans la tribune et sont venus assister à nos débats.

Pour revenir au Monoprix de la Roquette, on est là dans une situation de blocage complet, d'absence de dialogue social, et je crois que le vœu est pleinement justifié et devrait être voté.

Ce qui est demandé simplement par le Conseil de Paris, lorsque ce vœu aura été adopté, c'est que le minimum de dialogue social et d'application du droit du travail se fasse dans ce magasin où les salariés, malgré leur C.D.I., sont soumis à des pressions tout à fait considérables et des conditions de travail difficiles.

Avis favorable.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 33 G).

Elle est adoptée à la majorité, très large majorité.

## **2012, DDEES 53 G - Subventions et conventions (311.000 euros) avec des associations dans le cadre de la mise en oeuvre du volet Emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération DDEES 53 G relatif à l'attribution de subventions et à la signature de conventions à hauteur de 311.000 euros avec des associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat urbain de cohésion sociale.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, nous sommes amenés à voter par ce projet de délibération des subventions à des associations, marquant, une fois de plus, l'attachement de la Ville de Paris à ces quartiers.

Je voudrais le relier, d'ailleurs, à un projet de délibération qui suit juste après, le 56 G, qui propose de financer des associations dans le cadre des parcours linguistiques vers l'emploi. Ces deux projets de délibération, en fait, se complètent et vont permettre à plus de 3.000 personnes de pouvoir bénéficier d'actions locales et concrètes dans le cadre de leur recherche d'emploi.

En effet, conformément au Contrat urbain de cohésion sociale signé par Paris en 2007 et prolongé jusqu'en 2014, le Département de Paris mène des politiques volontaristes en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, tout en les accompagnant de mesures spécifiques.

Ces mesures spécifiques, en lien avec les besoins locaux relevés et diagnostiqués par les équipes de développement local que je salue, d'ailleurs, en profitant de cette intervention, ont permis de retenir cinq thèmes prioritaires que je vais lister rapidement :

- l'accompagnement vers l'emploi ; il y a à peu près 1.000 personnes qui seront concernées au-delà du dispositif de droit commun habituel ;

- l'aide à la création d'activité ; il y a 140 personnes qui seront suivies individuellement, là aussi, de manière complémentaire à ce qui est fait dans le programme départemental pour l'insertion et l'emploi ;

- la lutte contre les discriminations à l'embauche, puisque le rapport de l'Observatoire des zones urbaines sensibles, qui datent de 2010, j'espère que vous vous en souvenez, a montré que même en habitant Paris, encore trop de jeunes diplômés issus de nos quartiers prioritaires subissent des discriminations liées à l'accès à l'emploi ;

- le soutien à l'insertion professionnelle des femmes en situation de monoparentalité ; je rappelle que ce sont plus de 200 femmes, qui, malheureusement, sont deux fois plus touchées par le chômage lorsqu'elles sont dans ces situations-là, qui vont pouvoir, enfin, bénéficier d'accompagnements sur mesure pour intégrer le marché du travail dans les meilleures conditions possibles ;

- mais aussi le soutien à l'intégration par l'activité économique ; 90 personnes concernées vont enfin pouvoir avoir accès à un emploi durable renforcé.

Ces cinq mesures spécifiques vont donc concerner plus de 2.000 personnes dans nos quartiers prioritaires, toujours en lien avec les projets de territoires locaux que nous avons définis dans les différents arrondissements, dans le cadre de la politique de la ville, qui vont pouvoir augmenter significativement les chances des habitants de voir leur situation en matière d'accès à l'emploi augmenter.

Pour compléter toutes ces mesures vers l'emploi, la DPVI et la DDEES ont, dans la poursuite de l'engagement pris par M. le Maire, décidé d'augmenter les moyens alloués à l'offre de formation linguistique à destination des habitants de ces quartiers.

C'est dans ce cadre qu'un appel à projets a été lancé au printemps dernier, pour lequel 30 des 38 projets déposés ont été retenus. 829 personnes vont ainsi pouvoir bénéficier de ces formations regroupées en trois catégories : celles qui sont destinées aux salariés en insertion, celles qui proposent une formation linguistique accompagnée d'un travail général sur les instruments strictement de recherche d'emploi, et puis celles qui proposent une formation linguistique associée à un souhait d'insertion professionnelle dans un champ très spécifique type petite enfance, bâtiment, restauration...

Je conclurai en disant que ces deux délibérations sont donc complémentaires et vont toucher près de 3.000 personnes à Paris, mais c'est surtout dans un cadre très personnalisé de suivi individualisé que ces projets, basés sur des diagnostics partagés par toutes les structures intervenant au cœur de nos quartiers, vont, enfin, pouvoir changer un peu la vie des habitants, sans vouloir nous substituer à l'Etat et tout en rappelant que la lutte contre le chômage doit être une priorité, nous traduisons par ces subventionnements notre engagement sans faille en faveur de l'emploi, notamment dans nos quartiers.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, chers collègues, je remercie Mme Léa FILOCHE d'attirer l'attention sur ce projet de délibération qui permet d'accompagner un certain nombre de demandeurs d'emploi, particulièrement dans les quartiers dits de "politique de la ville" sur lesquels, vous, Madame la Présidente, avez une autorité morale et effective particulière.

J'en profite pour faire un bilan de notre politique d'accompagnement vers l'emploi durant l'année 2011, parce que nous venons d'avoir les chiffres. Par divers dispositifs que je vais rappeler très rapidement, nous avons aidé 42.867 hommes et femmes à revenir à l'emploi et, parmi ces quelques 43.000 retours à l'emploi, plus de 12.000, 12.159 exactement, concernent des allocataires du Revenu de Solidarité Active.

Ce sont des chiffres importants et qui, en plus, sont en progression de 16 % par rapport à l'année antérieure.

Très rapidement, voici les principaux dispositifs : d'abord les contrats aidés dont nous aurons l'occasion de reparler - et j'en parle dans des termes très positifs -. Il y en a eu près de 14.600 l'an dernier, alors que, l'année précédente, il n'y en avait eu que 10.200. Ce sont soit des contrats aidés qui sont directement pris en charge par la Ville soit des contrats aidés qui sont cofinancés par l'Etat et par le Département de Paris.

Le deuxième dispositif est la Mission locale de Paris. Je voulais en féliciter M. Bruno JULLIARD qui en a la présidence : 6.600 retours à l'emploi, ce qui est important, avec évidemment peu d'allocataires du Revenu de Solidarité Active, car il s'agit de jeunes qui, pour la plupart, n'ont pas droit à cette prestation.

Je voudrais mentionner avec Mme Olga TROSTIANSKY les Espaces Insertion, plus de 6.000 retours à l'emploi l'an dernier, mentionner rapidement les six Maisons des Entreprises et de l'Emploi qui ont organisé près de 900 forums de prérecrutement, ce qui a généré 1.115 retours à l'emploi.

Je terminerai en mentionnant l'économie sociale et solidaire, sous l'impulsion de Mme Seybah DAGOMA, et notamment les clauses d'insertion qui ont permis plus de 1.000 retours à emplois en 2011.

Ce projet de délibération porte sur un point auquel toute l'équipe réunie autour du Maire attache beaucoup d'importance, c'est que l'accompagnement est non seulement un accompagnement si je puis dire psychologique pour retrouver l'estime de soi, mais c'est aussi un accompagnement en termes de formation et cette formation doit être assurée au plus près des personnes et au plus près des emplois qui sont visés, d'où cet appel à projets, d'où le fait que nous nous appuyons sur des associations qui connaissent bien le terrain, qui connaissent bien les demandeurs d'emploi et qui arrivent à des résultats de très bonne qualité.

Nous aurons l'occasion de parler, non pas d'une révolution, mais d'une grande innovation, c'est-à-dire l'utilisation avec Mme Colombe BROSSEL des cours municipaux pour adultes, là encore pour donner une formation pratique directement utile à des demandeurs d'emploi, de façon à ce qu'ils puissent franchir le pas entre le chômage et le retour à l'emploi.

Merci à Mme Léa FILOCHE d'avoir insisté sur cette démarche et sur ce projet de délibération. J'espère que vous soutiendrez à l'unanimité cette cause d'intérêt général.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente, au nom de la 5e Commission. - Merci, Monsieur SAUTTER.

En qualité d'adjointe chargée de la politique de la ville, je veux remercier M. Christian SAUTTER, car nous faisons un travail collaboratif entre adjoints, mais aussi les deux directions concernées : DPVI et DDEEES, en lien étroit avec les mairies d'arrondissement.

Je remercie à mon tour Mme Léa FILOCHE de donner à voir ce qui est fait et la priorité accordée à l'accès à l'emploi dans nos quartiers prioritaires où, en effet, les taux de chômage sont élevés. Il y a besoin d'action dans la durée, et on s'aperçoit que, avec cet investissement, il y a des parcours de retour à l'emploi tout à fait positifs qui sont enregistrés.

J'insiste simplement sur le fait que nous avons aussi un regard particulier en direction des familles monoparentales pour qui, évidemment, le fait d'avoir un emploi est quelque chose d'absolument vital et essentiel.

Le volume de crédits dédié à ces actions donne un effet de levier extrêmement important pour les habitants de nos quartiers qui le méritent ô combien.

Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 53 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 53 G).

Je vous en remercie.

**2012, DDEEES 98 G - Gestion et Financement de places au sein des cours municipaux d'adultes pour les allocataires du R.S.A. et les chômeurs de longue durée dans le cadre du Programme départemental d'aide à l'emploi.**

**Mme Gisèle STEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 98 G concernant justement la gestion et le financement de places au sein des cours municipaux d'adultes pour les allocataires du R.S.A. et les chômeurs de longue durée, dans le cadre du Programme départemental d'aide à l'emploi.

La parole est d'abord à M. Jacques BOUTAULT et ensuite à Mme Sandrine CHARNOZ.

Monsieur BOUTAULT ?

**M. Jacques BOUTAULT**. - Madame la Présidente, merci.

Mon intervention portera à la fois sur le projet de délibération DDEEES 98 G, mais aussi sur le projet de délibération DASCO 64, relatif au cours municipaux pour adultes, les C.M.A., parce que le projet de délibération qui nous est soumis propose d'engager davantage les cours municipaux d'adultes, C.M.A., dans le champ de l'insertion professionnelle, d'une part en modifiant le mode de sélection des auditeurs et, d'autre part, en renforçant les objectifs de placements en emploi.

Il est également prévu que le Département de Paris prenne en charge une partie des coûts de certaines formations, à hauteur de 30.000 euros, formations pour lesquelles la DASCO réservera une centaine de places.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette nouvelle mesure en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des Parisiens, qui s'inscrit d'ailleurs dans le Programme départemental d'aide à l'emploi, le P.D.A.E.

Ce projet de délibération propose d'ouvrir quatre cours municipaux à un public ciblé : les bénéficiaires du R.S.A., les demandeurs d'emploi longue durée et faiblement diplômés.

Une partie du coût de ces formations est prise en charge par le Département. Cette action est dite expérimentale, elle sera menée sur quatre cours seulement : l'anglais professionnel, la comptabilité, l'informatique et les préparations aux concours.

Le P.D.A.E. qui vise à faciliter l'entrée des publics les plus vulnérables sur le marché du travail est une bonne chose, d'autant qu'il permet de rémunérer ces publics qui suivent des formations qualifiantes.

Cependant, ce projet de délibération et celui de la DASCO questionnent sur le devenir des cours municipaux pour adultes.

Nous connaissons en effet tous l'intérêt que portent les Parisiens à ces cours qui sont très divers, dont les tarifs sont accessibles à tous et qui ont lieu souvent dans les établissements scolaires de chaque arrondissement. C'est une véritable institution parisienne, puisque les C.M.A. attirent chaque année 30.000 auditeurs de tous horizons.

C'est d'ailleurs bien l'objectif de ce dispositif, permettre à tout Parisien, à chaque Parisien qui le souhaite de continuer à se former dans des cours qui sont très variés, à un budget abordable, que ce soient des cours qui visent le développement personnel comme une formation plus "professionnalisante".

Or, je me permets de poser plusieurs questions, puisque ces formations du P.D.A.E. vont compléter les formations proposées par la Région et Pôle Emploi, pour en pallier certaines carences, notamment en matière de formations qualifiantes et de création de passerelles linguistiques.

Les C.M.A., les cours municipaux pour adultes, proposent déjà des formations de ce type et intégrer une partie des C.M.A. dans le P.D.A.E. peut donc sembler logique, mais risque d'entraîner une réforme plus large des C.M.A.E. qui séparerait plus nettement les formations d'insertion des formations de loisirs ou personnelles.

En tout cas, c'est ce qu'il semble, si on en croit l'augmentation des tarifs des cours municipaux pour adultes, puisque l'augmentation est comprise, pour certains cours, entre 50 et 200 euros. Même si elle reste abordable par rapport au prix du marché, il n'en reste pas moins que l'augmentation sur deux années de suite a été pour les cours de graphisme niveau 2 de 20 % et pour les cours de langue étrangère intensive de 36 %.

Comme je disais, ces tarifs restent encore abordables comparativement au prix du marché, mais ces frais d'inscription des cours municipaux pour adultes, bien que réduits, constituent un frein pour les bénéficiaires de minima sociaux. Et faute d'explications motivées sur ces augmentations et d'un bilan précis sur l'activité des C.M.A.,

ainsi que sur l'impact budgétaire de ces nouveaux tarifs, il est permis de s'interroger sur le projet de la Ville à l'égard de ces cours municipaux pour adultes.

Je vois par ailleurs que le catalogue des formations gratuites des C.M.A. pour les allocataires du R.S.A. et demandeurs d'emploi de longue durée est déjà en ligne sur le site de la Ville de Paris, avant même que le Conseil de Paris ait eu à délibérer sur cette question, ce qui ne fait que rajouter à mes interrogations sur le devenir de ces C.M.A. et la cause de l'augmentation des tarifs.

Merci pour votre attention.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Dans le temps imparti, en tout cas, et je vous en remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ a la parole.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Madame la Présidente.

Je vais effectivement revenir moi aussi sur ce projet de délibération que M. SAUTTER a évoqué précédemment, qui concerne l'ouverture des cours municipaux pour les allocataires du R.S.A. et des chômeurs. Je pense qu'il faut saluer ici notre volonté d'aller toujours plus loin dans l'accompagnement et surtout de faire évoluer nos dispositifs à chaque fois que cela est possible.

Ce projet de délibération est né d'un double constat :

- d'une part, celui de la coexistence de deux types de dispositif jusqu'ici étanches ;

- d'autre part, celui selon lequel la conjugaison des dispositifs pourrait s'avérer pertinente dans la lutte contre le chômage et la précarité.

Je pense qu'il est bon de redire dans cette assemblée que le taux de chômage au premier trimestre 2012 s'établit à 8,4 % à Paris, soit un taux légèrement inférieur au taux régional de 8,5 et nettement inférieur au taux national de 9,6, mais ce résultat ne nous satisfait pas au regard du niveau d'activité dans la Capitale et de la qualité de sa main-d'œuvre bien supérieure à ce que l'on peut trouver dans les autres villes françaises.

C'est pourquoi la question d'une meilleure orientation de certains dispositifs se pose avec acuité.

Le Département de Paris finance le Plan départemental d'aide à l'emploi, dispositif de formation professionnelle qui a pour objectif de faciliter la recherche d'emploi et d'élever le niveau de qualification. Les formations ainsi offertes sont nettement ciblées vers des publics en difficulté et notamment les allocataires du R.S.A., les personnes des quartiers politique de la ville et vers les demandeurs d'emploi les moins qualifiés.

La Ville, en parallèle, dispose d'un autre dispositif : celui des cours municipaux pour adultes, qui s'adressent à tous les Parisiens sans distinction. 30.000 adultes sont ainsi formés chaque année, avec une demande à hauteur de 75.000 annuellement, et 12 grands secteurs sont couverts avec 465 formations assurées, allant de l'informatique jusqu'à la langue française.

Ainsi, rapprocher ces deux actions paraît justifié. Les publics gagneraient à bénéficier davantage des cours municipaux orientés vers l'insertion professionnelle - je parle des publics du P.D.A.I. - et l'économie de cette orientation serait très simple : le Département de Paris assurera la prise en charge du coût de la formation et l'organisation de la sélection des demandeurs d'emploi, de leur suivi et de l'évaluation de leur insertion professionnelle. En contrepartie, la DASCO s'engage, quant à elle, à réserver des places au sein des cours existants.

La mobilisation des demandeurs s'effectuera au moyen des structures existantes : Pôle Emploi ou Maison des entreprises et de l'emploi, par exemple.

Rajoutons par ailleurs et saluons l'expérimentation menée par la DASCO avec une centaine de bénéficiaires, en leur offrant des cours dans les secteurs présentant une demande de travail importante : l'anglais pour l'hôtellerie, la comptabilité, l'informatique et même des préparations aux concours administratifs.

La récente enquête "besoin de main-d'œuvre" de Pôle Emploi confirme la pertinence de ces engagements au regard de la demande.

Madame la Présidente, mes chers collègues, ce projet de délibération apparaît absolument fondamental puisqu'il évite la superposition de structures et dispositifs différents et, d'autre part, permet d'aller toujours plus loin dans le soutien des demandeurs d'emploi et dans leur formation.

C'est pourquoi je vous invite à voter sans réserve ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, ce projet de délibération que j'ai annoncé tout à l'heure, est effectivement un projet de délibération important, comme M. BOUTAULT et Mme CHARNOZ l'ont bien souligné.

Mme CHARNOZ a dit que le taux de chômage parisien à 8,4 % au premier trimestre était moins défavorable qu'ailleurs. C'est vrai qu'il est devenu inférieur au taux de chômage régional et c'est la première fois depuis bien des années - il est à 8,5 % - et, depuis maintenant quatre ans, il est inférieur au taux de chômage national qui, au premier trimestre 2012, était de 9,6 %.

Mais il y a dans le chômage parisien des populations difficiles à ramener à l'emploi. Il y a 46 % de chômeurs de longue durée, il y a 24 % de seniors, il y a de très nombreux artistes, donc cela mérite que l'on ne se satisfasse pas de ces résultats apparemment moins défavorables qu'ailleurs et que l'on cherche à expérimenter pour rendre service aux Parisiens en recherche d'emploi.

C'est là que je dois remercier Mme Colombe BROSSEL et la DASCO : l'idée que les cours municipaux pour adultes puissent, à titre expérimental, puisqu'il s'agit de 100 personnes cette année... Si cela marche, peut-être que l'on passera à 200 et puis à 400, à 800, vous savez, c'est comme les grains de blé sur le jeu d'échecs.

Mais, pour cette expérience, je crois qu'il est très important de rompre des cloisons et de mettre tout le savoir-faire des cours municipaux pour adultes, qui sont très appréciés, au service particulier des personnes en difficulté d'emploi. Je crois que Mme BROSSEL veut ajouter un mot sur les cours municipaux pour adultes en général.

Je veux simplement dire que, là, il est prévu que, sur le Plan départemental d'insertion et d'emploi, qui a pour but de ramener à l'emploi les allocataires du Revenu de Solidarité Active, 30.000 euros soient versés, si je puis dire, aux cours municipaux pour adultes. Donc, on ne peut pas dire que ces 100 personnes vont provoquer des hausses de coûts, des hausses de prix. Je pense qu'il y a un financement particulier qui leur est attaché.

Donc, cette expérience est positive. J'encourage vraiment tous nos collègues à jouer gagnant sur ces cours très appliqués, ces cours municipaux pour adultes très appliqués aux compétences, l'anglais, l'informatique, qui sont particulièrement recherchés par les demandeurs d'emploi.

Merci, Madame la Présidente.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup.

Peut-être juste un mot pour répondre non pas exhaustivement, mais donner quelques éléments de réponse à M. Jacques BOUTAULT qui s'interrogeait sur le projet, s'il en était un, d'évolution des cours municipaux d'adultes.

Les cours municipaux d'adultes sont, j'ai coutume de le dire, la traduction en actes concrets, et elle a d'ailleurs même précédé le débat, sur la notion de formation tout au long de la vie.

Il n'y a pas, dans les cours municipaux d'adultes, des formations... Vous avez parlé de formation de loisirs ou de développement personnel. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus, ce n'est absolument pas la raison d'être ni les objectifs des cours municipaux d'adultes, ils sont donc une école de la deuxième chance, une occasion de se former tout au long de la vie, qui ont été conçus comme cela et qui connaissent un développement en ce sens.

Le travail que nous effectuons avec M. Christian SAUTTER est une prolongation du travail qui a été entamé d'abord par mes prédécesseurs, puis ensuite par moi, depuis que les cours municipaux d'adultes ont rejoint le giron municipal. C'est d'en faire un outil de formation pour tous ceux qui n'ont pas eu la chance ou qui n'ont pas pu aller au bout d'une formation initiale dans un parcours antérieur.

Et c'est donc à cela que nous passons notre temps pour rendre encore plus concret et pertinent et performant ce modèle.

Il est unique aujourd'hui, il est unique par l'histoire de Paris et il existait, je le disais, avant même que la question de la formation tout au long de la vie ne soit posée.

Quant aux questions d'évolution de tarif, elles sont ma foi totalement concordantes avec l'ensemble des évolutions tarifaires proposées aux conseillers de Paris, quels qu'en soient les sujets. Nous sommes sur des évolutions classiques, donc cette année de 2 %, comme elles ont pu l'être les années précédentes.

Enfin, je vérifiais sur le site Internet de la Ville, pendant la réponse de M. SAUTTER, l'ensemble des formations qui seront proposées aux Parisiens à partir de la rentrée présentées, mais bien entendu il n'y est indiqué aucune grille tarifaire, celle-ci ne pouvant pas, avant que nous l'ayons adoptée, être mise en ligne sur le site de la Ville de Paris. Je viens de le vérifier. Sauf si je me suis trompée, Monsieur BOUTAULT, mais je viens de regarder l'ensemble des onglets. Si c'était le cas, je vous prie d'accepter mes excuses pour ceux qui auraient commis cette erreur mais à l'heure où je vous parle, à moins que quelqu'un d'extrêmement performant l'ait enlevée pendant votre intervention, je ne l'ai pas trouvée sur le site de la Ville.

Voilà.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je peux maintenant, après tous ces éclairages, vous demander de passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 98 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 98 G).

**2012, DVD 96 G - Approbation du principe de création d'une ligne de bus de quartier à Paris (15e) et du principe d'une délégation de compétence à la Ville de Paris par le Syndicat des transports d'Ile-de-France pour la mise en œuvre de ce service.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons maintenant, en 3e Commission, le projet de délibération DVD 96 G concernant le principe de création d'une ligne de bus de quartier à Paris 15e, notamment.

Je donne la parole à M. MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Madame la Présidente.

Je profite de ce projet de délibération pour attirer l'attention de cette Assemblée sur ce projet de traverse dans le 15e.

C'est certainement l'un des projets - parmi d'autres -, en tout cas l'un des projets dont nous avons le plus débattu depuis 2008 et bien avant, qu'il s'agisse de débats en conseils de quartier, qu'il s'agisse de débats en Conseil d'arrondissement et même en Conseil de Paris.

C'est un projet évidemment très important pour le 15e arrondissement puisque cette ligne de minibus, pour laquelle nous nous sommes battus à maintes reprises, avec la majorité du 15e arrondissement, le maire, M. Philippe GOUJON, et le député du 15e Sud, M. Jean-François LAMOUR, est un élément majeur pour désenclaver le Sud de l'arrondissement, qui manque cruellement de transports en commun permettant de relier les habitations au centre névralgique de l'arrondissement, notamment la mairie ou autres.

Je rappelle également qu'il y a sur l'itinéraire dont nous avons débattu, qui a été présenté par l'adjointe d'alors, Mme LEPETIT, et d'autres élus, aux habitants, des rues pour lesquelles, de plus en plus, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes souffrant d'un handicap, les parents avec... oui, alors... les personnes avec un handicap, "en situation" de handicap, comme les parents avec des poussettes, eh bien, ont de grandes difficultés pour se déplacer sur ces rues. Je pense notamment à la remontée d'Olivier-de-Serres.

De nombreux débats donc, et encore une fois un sens de la concertation peut-être en berne dans la majorité parisienne, puisque nous nous attendions à ce que ce projet arrive enfin.

Je rappelle quand même que le 15e s'est fait passer devant par le 17e pour lequel Mme LEPETIT, alors adjointe aux transports, a réussi avec l'action évidemment de la majorité du 17e à obtenir une traverse, et nous attendions pour le 15e que ce projet ma foi pas très difficile à mettre en place puisse voir le jour.

Je rappelle que le coût de ce mode de déplacement, 1 million d'euros par an, est assez limité compte tenu d'autres choix budgétaires de la Ville. On aura l'occasion de le rappeler, notamment sur la délibération des équipements sportifs mais on voit là, quand même, un certain sens des priorités en décalage de la majorité.

Que dire encore des élus de gauche du 15e arrondissement, qui ne se sont pas beaucoup battus pour ce projet ? Je pense évidemment à la première adjointe, Mme Anne HIDALGO, mais aussi à des élus comme M. Claude DARGENT, pourtant président de la 3e Commission du Conseil de Paris et qui, quand on lui pose des questions en Conseil d'arrondissement - ne le cherchez pas, il n'est pas là aujourd'hui, ne vous inquiétez pas -, a toutes les peines pour apporter des éléments de réponse, qu'il s'agisse d'éléments politiques comme d'éléments techniques.

Le compte n'y est pas, évidemment, mais nous avons tenu à ce que ce projet puisse avoir un déroulé correct et tenir des délais acceptables pour la population.

Quelle ne fut pas notre surprise, mes chers collègues, d'apprendre que ce projet allait connaître un retard non négligeable de plusieurs mois pour la mise en place de ce mode de transport léger qui doit bénéficier à la majorité des habitants du 15e sud pour des questions de procédure. En tout cas, c'est à notre sens inacceptable. Nous n'avons ni été prévenus, ni la population de l'arrondissement, et croyez bien que nous le regrettons vivement.

Nous voterons cette délibération parce que nous considérons qu'il faut désormais avancer, mais vous conviendrez qu'alors qu'en 2008, le slogan du Maire de Paris était "un temps d'avance", nous sommes face à un mode de déplacements qui, chose rare à Paris, sera le seul à reculer, si ce n'est dans le temps, en tout cas de façon effective dans les rues du 15e.

Croyez que nous resterons particulièrement vigilants à ce que cela ne se reproduise plus pour qu'enfin, les habitants du 15e sud puissent très rapidement circuler dans leur traverse électrique. C'est bien la moindre des choses et en tout cas c'est un engagement pour lequel nous ne transigerons pas.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Bien.

La parole est à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

**M. Julien BARGETON**, au nom de la 3e Commission. - Je vous remercie de voter ce projet de délibération même si je ne partage pas les éléments de votre présentation.

Il s'agit d'approuver le principe de la création d'une traverse dans le 15e et d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du S.T.I.F. une délégation de compétence pour mettre en œuvre ce nouveau service.

Rappelons le contexte. La Mairie de Paris est à l'initiative de la mise en place de quatre lignes de bus de quartier :

- La traverse de Charonne, dans le 20e, en novembre 2004, que je connais bien.
- La traverse Bièvre-Montsouris, dans les 13e et 14e, en décembre 2005.
- La traverse Ney-Flandre, dans les 18e et 19e, en février 2007.
- Et depuis le 10 décembre 2011, la traverse Batignolles-Bichat, dans les 17e et 18e arrondissements.

Le principe, évidemment critère principal, est que ces lignes de proximité complètent le réseau de bus dans des secteurs insuffisamment desservis et puis, avec des critères, c'est-à-dire qui rassemblent des opérations de renouvellement urbain, où le relief est accentué et où la densité de population est forte. Ce sont donc les trois critères complémentaires.

Elles constituent un mode de transports en commun particulièrement adapté pour les scolaires, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou encore accompagnées de jeunes enfants.

Les véhicules utilisés sont innovants, conviviaux et peu polluants, car ce sont des véhicules électriques pour la traverse Batignolles-Bichat.

S'agissant du 15e arrondissement, il est donc proposé une cinquième traverse. Le diagnostic a démontré que les besoins se situent dans la partie centrale sud et sud-est de l'arrondissement, ce qui a permis à la DVD d'esquisser un tracé qui a été soumis à la concertation en 2011.

Deux réunions publiques ont eu lieu, et d'ailleurs la première adjointe, Mme Anne HIDALGO, était présente à chaque fois, et les six conseils de quartiers ont été consultés.

Les habitants ont globalement partagé le diagnostic de la DVD, si bien que le tracé proposé n'a été modifié qu'à la marge, c'est-à-dire pour desservir la porte de Versailles.

La ligne sera longue d'environ 8 kilomètres. Elle desservira la rue Olivier-de-Serres - principal creux de desserte de l'arrondissement - ainsi que de nombreux équipements publics : la mairie d'arrondissement, les bibliothèques, les crèches, etc. Et bien sûr, toujours le même principe que les autres traverses : elle est connectée à plusieurs stations de métro.

Le recours à des véhicules électriques sera privilégié.

Comme pour les quatre lignes précédentes, le S.T.I.F. va déléguer sa compétence à la Mairie de Paris sur ce service en raison de son caractère local.

Cette délégation de compétence donnera lieu à la signature d'une convention avec le S.T.I.F. qui fixera notamment le montant de la participation du S.T.I.F. d'environ 10 % d'un coût total qui est tout de même estimé à 1,5 million, soit 50 % de plus que le million que vous citez, Monsieur MENGUY.

Ce coût sera stabilisé à l'issue de la négociation avec l'exploitant retenu.

La convention de délégation de compétence sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil de Paris en même temps que le principe du lancement de l'appel d'offres.

La mise en service est programmée effectivement au deuxième semestre 2013.

Ce calendrier, contrairement à ce que vous avez affirmé, était prévu. Les traverses se font dans l'ordre indiqué. Il faut du temps pour mettre en place une traverse.

Je veux retenir qu'elle se fera et que c'est la cinquième que "cette" majorité du Conseil de Paris met en place à Paris, et souhaitons qu'elle soit surtout la ligne des habitants du 15e, de tous les usagers qui en ont besoin, sans oublier les personnels qui la feront vivre.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 96 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 96 G).

Pardon ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - J'avais demandé la parole !

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Pourtant j'avais la tête tournée vers vous, mais je n'ai pas vu votre doigt levé.

Mais nous aurons d'autres occasions d'y revenir.

#### **2012, DASES 208 G - Subvention (1.500 euros) à l'association l'Amicale du Bouffadou (20e).**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons en 6e Commission, avec l'examen du projet de délibération DASES 208 G relatif à l'attribution d'une subvention de 1.500 euros à l'association l'Amicale du Bouffadou (20e).

Je donne la parole à M. Hermano SANCHES-RUIVO.

*(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).*

**M. Hermano SANCHES-RUIVO**. - Mes chers collègues, je laisse M. le Maire s'installer, parce que je ne sais pas si je dois dire Monsieur le Maire ou Madame la Maire, c'est donc Monsieur le Maire. C'est même Monsieur le Président, pardon !

Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'heure où le monde issu de l'âge classique se désagrègeait et allait s'enfoncer dans les troubles des âges obscurs, Augustin d'Hippone avait comparé l'être humain à "cet arbrisseau qui, croissant seul, demeurerait chétif et rabougri, ses branches rampant à même le sol. Planté à côté de ses congénères, il poussait droit, au contraire, et trouvait à sa cime la lumière".

2.000 ans plus tard, dans une société où les pharmacopées visant le corps comme l'esprit abondent, nous avons oublié l'essentiel, la nature même de l'être humain.

En effet, quel bien-être peut viser ou atteindre le plus sain, le plus robuste de nos congénères s'il est livré à lui-même dans les turbulences de la vie ?

Il fallait cela pour cet après-midi !

La normalité, concept fort problématique en soi, que visent à restaurer ou atteindre d'innombrables molécules, actes thérapeutiques et interventions chirurgicales pour lesquels la collectivité consacre, à juste titre, une part majeure de ses ressources budgétaires et humaines, quelle valeur peut-elle avoir si le vivre ensemble, socle de notre humanité, est totalement absent ?

L'année dernière, la solitude était grande cause nationale. Si l'initiative était louable, elle n'a guère, hélas, dépassé le stade du symbole, voire de la simple posture politique, caution de l'inaction du Gouvernement d'alors.

Pourtant, les initiatives innovantes ne manquent pas, acteurs associatifs et militants de terrain non plus. L'Amicale du Bouffadou en fait partie.

Depuis 10 ans déjà, elle est un lieu de proximité atypique situé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Tous les jours de la semaine, elle tient son café club destiné à rompre l'isolement et retisser le lien social entre personnes en souffrance psychologique, leurs proches et leurs amis.

L'Amicale du Bouffadou est avant tout un lieu ouvert, tant aux personnes qu'aux formes innovantes d'action. Ses stages, soirées à thème, expositions et cours participatifs revêtent une ampleur, mais aussi, en ces temps de crise sociale multiforme, une importance nouvelle.

En nous associant pour un montant de 1.500 euros à l'action de l'Amicale du Bouffadou, montant fort modique eu égard aux sommes englouties dans tant d'autres projets du secteur de la santé, nous ne ferons pas que soutenir un lieu de vie associative, c'est modestement à tout un retournement de notre politique de santé que nous contribuerons en initiant sa refondation démocratique sur le support qui aurait toujours dû demeurer le sien, à savoir l'épanouissement libre des patients redevenus citoyens à part entière.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci.

Mme DUBARRY va répondre à votre question précise. Vous avez la parole, Madame.

**Mme Véronique DUBARRY**, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous sommes partis de quelque chose de très large, d'une conception de la société pour en arriver à ce projet de délibération qui vous est proposé, qui est l'Amicale du Bouffadou, qui n'est pas une très grosse association.

Mais, vous avez pu le constater dans l'ordre du jour de ce Conseil, il y en avait plus d'une cinquantaine de ces associations de tailles diverses et variées et leurs actions mises bout à bout remplissent cet objectif général que vous avez mentionné, Monsieur le Conseiller, au début de votre intervention, à savoir recréer du lien social et lutter contre la solitude, singulièrement des personnes en situation de handicap ou des personnes sortant de l'hôpital ou de différents établissements.

Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, il y en a plusieurs de ce type, il y en a de nombreuses qui tissent du lien, qui créent du lien et qui répondent surtout au besoin d'accompagnement, besoin très fort des personnes en situation de handicap.

Je crois que nous ne pouvons que nous féliciter du fait que ces associations sont à la fois actives, malgré (vous l'avez souligné également) parfois de tout-petits moyens.

Elles sont actives, elles sont créatives, elles sont inventives et elles participent, elles contribuent à ce que l'image du handicap, l'image de la personne malade soit modifiée dans les esprits de chacun d'entre nous et, comme nous avons pu le constater ce matin, ce n'est pas une mince affaire, c'est un travail de tous les jours, c'est un travail acharné.

Je vous remercie vraiment beaucoup d'avoir attiré notre attention sur cette petite association, mais, comme je le dis souvent, les petits ruisseaux font les grandes rivières et elle contribue à cela.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 208 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 208 G).

**2012, DASES 250 G - Subvention (7 500 euros) à l'association Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (Fédéeh) (4e).**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 250 G relatif à l'attribution d'une subvention de 7.500 euros à l'association Fédération étudiante pour une dynamique études et emplois avec un handicap ; c'est une association domiciliée dans le 4e arrondissement.

C'est M. Gauthier CARON-THIBAUT qui intervient et Mme DUBARRY répondra.

Monsieur CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Monsieur le Président, mes chers collègues, en l'absence du maire du 4e arrondissement, je voudrais saluer cette belle délibération pour cette belle association qui est la Fédéeh, car après tant de décennies de lutte, plus de sept ans après la loi de 2005, avec les engagements de M. François HOLLANDE et l'élection d'un premier député en situation de handicap, le handicap est entré pleinement dans le débat public.

L'enjeu crucial est désormais de ne plus répéter les erreurs passées, en permettant à la nouvelle génération de citoyens en situation de handicap d'accéder à une égalité qui soit autre que purement rhétorique et charitable.

Toutefois, jusqu'à présent, l'effort en vue du rétablissement de cette égalité à l'école et dans la formation avait un angle mort : l'enseignement supérieur.

Autant nous avons mis en place quelques, certes encore timides, initiatives en faveur de la scolarisation des enfants handicapés, autant nous avons à peu près totalement négligé les étudiants en situation de handicap.

La présence des personnes handicapées dans notre système éducatif est une pyramide, avec un socle assez large dans les premières années de scolarité, mais un sommet particulièrement étroit, et ce, à l'heure même où les études supérieures sont de plus en plus un élément décisif, tant pour le succès personnel que pour le bon fonctionnement de notre économie.

Une fois de plus, c'est le monde associatif qui a dû suppléer aux défaillances des autorités publiques, et de quelle manière. L'année 2011 a été celle d'une véritable explosion citoyenne pour la Fédération étudiante pour une dynamique études et emplois avec un handicap, la Fédéeh, ce réseau multimodal croisant associations étudiantes, entreprises, fonction publique, militants ici de tous les horizons.

La liste de ses actions accomplies et en cours est telle que le temps ne suffirait pas à en donner, ne serait-ce qu'un aperçu. La quinzaine de Handicafé réunissant des centaines d'entreprises et de candidats, les tutorats étudiants et autres systèmes de parrainage, sans compter les événements qui vont des sorties sportives à la création de réseaux sociaux, en passant par des conférences, dont une conférence à la mairie du 3e l'année dernière, sont autant d'éléments de l'impressionnante liste des dynamiques enclenchées en matière de handicap par la Fédéeh.

Malgré les moyens réduits, une communication très restreinte, des nouveaux adhérents, tant associatifs que citoyens, affluent et les partenariats avec les instances connaissent une croissance exponentielle. De polytechnique jusqu'aux lycées, des ministères jusqu'aux entreprises, la Fédéeh a déclenché une adhésion massive que nul n'aurait pu imaginer possible il y a cinq ans encore.

Le Conseil de Paris, eu égard à tous ces succès, et notamment la coopération couronnée de succès de la Fédéeh avec la Ville de Paris, qui a débouché, entre autres, sur le "job dating" du 16 novembre 2011 à l'Hôtel de Ville, avait un devoir d'action.

La subvention proposée de 7.500 euros ne représente que 2 % du budget de la Fédération, certes, mais l'important est ailleurs. Loin de tenir à bout de bras un projet, nous sommes invités à semer encore sur ce qui paraissait il y a peu un terrain vague stérile, mais qui est en passe de devenir un champ plus que prometteur, plein d'initiatives et il ne dépend que de nous de savoir y donner de la visibilité.

J'ajouterai que je pense que nos mairies d'arrondissement devraient pouvoir accueillir un petit peu plus d'étudiants stagiaires en situation de handicap, qui sont, effectivement, tout comme à l'emploi, soumis à de nombreuses discriminations à l'accès dans leurs stages, et je crois que c'est du rôle des mairies, du rôle des établissements publics, de pallier ces discriminations pour donner une autre image du handicap.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

La parole est à Mme DUBARRY qui a entendu votre souhait et vous répond.

**Mme Véronique DUBARRY**, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Conseiller, pour votre intervention.

Vous avez mis d'une façon très dithyrambique une focale particulière sur cette association.

J'attire votre attention sur le fait qu'il y en a d'autres, fort heureusement, que nous subventionnons depuis plus longtemps, celle-ci étant une toute jeune association, puisqu'elle a à peine un an, et c'est la raison aussi de la modique somme de cette subvention.

D'autres associations ont ouvert la voie avant elle et font ce travail nécessaire ; vous l'avez rappelé, et je réprécise les chiffres, le taux de chômage chez les personnes en situation de handicap est de 20 %, donc au-delà du chômage des jeunes, au-delà du chômage des personnes âgées, donc nous sommes face à un enjeu de taille et pour y répondre, toutes les énergies sont les bienvenues.

C'est aussi la raison pour laquelle, devant ce constat, qui est quand même assez accablant, avec cette pyramide dont vous parliez, que nous constatons aussi la Ville... Vous savez que nous sommes l'une des premières collectivités territoriales à pouvoir nous enorgueillir d'avoir atteint ce fameux taux de 6 % d'emplois de personnes en situation de handicap, il n'en reste pas moins que nous constatons que nous avons des difficultés à recruter des cadres A et des cadres B et le travail fait par ces associations, fait en partenariat avec ces associations, nous sera aussi d'une très grande aide pour répondre à ce nouvel enjeu que nous nous sommes fixé.

Pour terminer, l'avenir se précisera en septembre, puisque nous sommes en train de travailler, M. Didier GUILLOT et moi-même, sur une convention de partenariat avec certaines universités parisiennes, de façon à accompagner ce mouvement nécessaire d'aide aux étudiants handicapés ; de la même façon, de grandes écoles se sont mobilisées et nous ont associés à leur mobilisation.

Je crois qu'à nouveau, mis bout à bout, toutes ces expériences, toutes ces innovations, et je le dis, parce que, souvent, en matière de handicap, c'est ce à quoi nous sommes confrontés, nous allons essayer, nous allons faire des tentatives, j'espère qu'elles vont fonctionner, qu'elles vont donner des résultats, mais si elles s'avéraient négatives, nous pourrions, avec l'aide de ces associations, avec ces différents partenariats, réfléchir à encore et encore d'autres réponses, sachant, bien évidemment, qu'en la matière, il n'y a jamais la bonne réponse, mais que nous devons toujours inventer et créer.

Merci beaucoup.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 250 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 250 G).

**2012, DASES 452 G - Participations et avenants à convention (123.000 euros) avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (10e) pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'Accueil jeunes (20e).**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 452 G relatif aux participations et avenants à convention pour un total de 123.000 euros avec l'Association nationale de réadaptation sociale domiciliée dans le 10e pour son Service insertion jeunes dans le 9e et sa Permanence d'accueil jeunes dans le 20e.

C'est Mme Marinette BACHE qui intervient et Mme EL KHOMRI qui lui répondra.

Madame BACHE, vous avez la parole.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Président.

Lors du Conseil de juin, j'avais eu l'occasion de saluer une délibération qui permettait de protéger des femmes en grand danger ; c'était, en lien avec Mme LALEM, le nécessaire côté sécurité du travail de Mme EL KHOMRI.

Aussi, c'est avec plaisir que je voudrais m'attarder aujourd'hui sur cette délibération qui illustre l'autre facette : celle de la prévention.

C'est le cas de cette coopération avec cette Association nationale de réadaptation sociale, qui effectue un travail extraordinaire auprès de jeunes souvent totalement coupés de la société ou, au mieux, en passe de l'être.

Il s'agit de ce que je qualifierai d'un travail d'utilité publique.

Leur Service insertion jeunes installé dans le 9e, qui s'adresse à des jeunes en proie ou en danger de prostitution, garçons et filles, essaye, tant par une réponse à leurs besoins immédiats (hébergement, alimentation, soins, etc.) que par un service éducatif, de les remettre sur la voie d'un projet d'insertion professionnelle.

Je m'attarderai plus longuement sur leur Permanence accueil jeunes, car elle est installée rue Ramponeau, dans le 20e arrondissement.

600 jeunes ayant été reçus en 2011, une moyenne de passages de 400 jeunes par mois, la crise perdurant depuis plusieurs années, ces chiffres se maintiennent. Cela démontre à la fois l'utilité du travail de cette association et la pertinence du choix de l'adjoint de l'aider.

L'Association Nationale de Réadaptation Sociale sait aller au-devant de ces jeunes en errance, en allant les rencontrer devant les structures d'hébergement, en établissant avec eux des liens de confiance, en leur proposant des services élémentaires (douche, laverie, consigne pour leurs bagages), en restant à leur écoute, en leur offrant des informations et des conseils qu'ils ne savent plus trouver dans des structures classiques.

C'est aussi pour tous les jeunes, qui sont ainsi accueillis, l'occasion, de commencer à renouer un lien social que la dure vie dans la rue leur a fait perdre.

Au vu du travail formidable et efficace réalisé par cette association, j'approuve chaleureusement le choix de Mme EL KHOMRI de nous proposer de poursuivre notre coopération avec elle, en renouvelant la convention qui la lie au Département de Paris.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à Mme EL KHOMRI pour répondre à tous ces compliments.

**Mme Myriam EL KHOMRI**. - Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, je voulais remercier ma collègue Mme Marinette BACHE d'attirer l'attention de notre hémicycle sur cette association, l'A.N.R.S., sur ces deux actions : la permanence d'accueil jeunes et le service insertion jeunes.

Mme Marinette BACHE a beaucoup parlé de la permanence accueil jeunes, je donnerai donc quelques éléments concernant le service insertion jeunes qui est dans le 9e arrondissement, qui est géré aussi par l'A.N.R.S. et qui accueille des jeunes en situation ou en danger de prostitution. L'objectif des outils éducatifs que va déployer cette association, c'est vraiment d'amener les jeunes à remettre en cause les comportements de prostitution au moyen d'un travail d'accompagnement très soutenu, réalisé souvent dans un temps extrêmement limité. Il s'agit à la fois d'un travail d'accompagnement, de mise à l'abri. C'est aussi l'idée de mettre très rapidement en œuvre une protection immédiate puisqu'un quart des jeunes qui sont suivis par cette association font l'objet d'une mise à l'abri immédiate.

Il faut savoir que les modes d'entrée dans la prostitution pour ces jeunes sont liés aux questions de précarité, d'errance et de survie. Dans cet hémicycle, il nous est arrivé de parler aussi de la prostitution étudiante. L'analyse qui ressort du parcours de ces jeunes montre que cette précarité est assortie de traumatismes, d'isolement affectif, social, mais également de rupture familiale.

C'est pour cela que le champ de cette action a été également porté dans le cadre du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, suivi par mon collègue M. Romain LÉVY, que nous avons voté en 2011 et qui porte vraiment aussi sur l'insertion des jeunes.

En guise de conclusion, je vais vous donner quelques éléments d'évaluation : sur 107 jeunes qui se trouvaient sans activité à l'entrée de ce service, 53 ont engagé une véritable démarche d'insertion et 33 ont obtenu un contrat de travail.

Vous, Monsieur le Président, vous êtes particulièrement sensible à ces éléments et je voulais quand même montrer que ces résultats sont particulièrement élevés, eu égard aux problématiques que peuvent rencontrer ces jeunes.

Bien sûr, j'appelle à voter favorablement ce projet de délibération.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Effectivement, les résultats en termes de retour à l'emploi ou d'accès à l'emploi sont tout à fait remarquables.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 452 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 452 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien du centre de santé de l'Épée de Bois (5e).**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne sont pas rattachés à des projets de délibération, en commençant par la proposition de vœu référencée n° 6 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative au maintien du centre de santé de l'Épée de Bois, dans le 5e arrondissement.

C'est Mme Lyne COHEN-SOLAL qui le présente en une minute et M. LE GUEN répondra, et il y aura une explication de vote de M. TIBÉRI.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous connaissez mon attachement au maintien des activités des centres de santé à Paris, en particulier au cœur de la Capitale, et mon souci de garder une accessibilité et l'égalité des soins en secteur 1 pour l'ensemble des Parisiens.

Durant de nombreux mois, je suis intervenue à de multiples reprises, vous vous en souvenez, afin de soumettre au Conseil de Paris des vœux relatifs au maintien du centre de santé de la Mutualité, que nous connaissons tous.

Et je profite de mon intervention pour remercier Mme Anne HIDALGO et M. Jean-Marie LE GUEN qui ont suivi avec moi ce dossier avec succès, puisque ce centre de santé devrait rouvrir prochainement, après d'importants travaux dont nous suivons l'avancement.

Aujourd'hui, je souhaite que le Conseil de Paris réaffirme publiquement son attachement au maintien du centre de santé de l'Épée de Bois, car il semble que certains n'arrivent pas encore à croire que, depuis 2001, le Maire de Paris et son équipe tiennent véritablement leurs engagements. Et des rumeurs infondées de fermeture de ce centre de santé de l'Épée de Bois circulent. Ils sont le fruit d'une intense campagne de désinformation dans le 5e arrondissement, avec une forme d'affolement de la population et aussi des personnels, bien entendu.

Alors que M. le Maire de Paris, son adjoint chargé de la santé et tous les responsables de la DASES affirment que ce centre ne fermera pas, on proclame dans le 5e que ce seraient des contrevérités. Donc, face à ces méthodes, il me semble qu'il est plus clair ici et, très officiellement, devant tout le Conseil de Paris, de réaffirmer les choses, une fois de plus.

C'est pour cela que nous avons déposé ce vœu et je vous remercie de le voter.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

M. Jean-Marie LE GUEN va nous donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu. Puis je donnerai la parole à M. Jean TIBÉRI pour une explication de vote.

Vous avez la parole, Monsieur LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que répondre de façon tout à fait favorable et aller dans le sens de ce que dit ma collègue Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Il est tout à fait certain, d'une part, que, malgré tous les oiseaux de mauvais augure, nous allons et nous avons poussé à l'ouverture, ou plus exactement à la réouverture du centre de santé Saint-Victor dans le cadre de la Mutualité. Et je vous confirme également que non seulement nous allons évidemment maintenir le centre de santé de l'Épée de Bois mais qu'il n'a jamais été question, à aucun moment, de fermer ce centre.

Tout au contraire, vous le savez, et sur ces bancs ici plusieurs ont pu l'apprécier, nous avons une volonté de développer et maintenir l'offre de santé dans le cadre des centres de santé à Paris, puisque ceci est une nécessité évidente dans le maintien d'une accessibilité de qualité des Parisiens aux éléments de santé.

Ce qui est vrai, c'est que nous réfléchissons toujours à la manière dont il est opportun de regrouper éventuellement ces centres, de les faire travailler d'une façon plus efficace, d'élargir leurs horaires, mais ceci n'a jamais concerné le centre de l'Épée de Bois qui est un centre suffisamment important pour avoir sa vie propre.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je donne la parole à M. TIBÉRI, maire du 5e arrondissement, pour maximum 2 minutes.

**M. Jean TIBÉRI**. - Oui, alors, je serai très bref.

Je suis stupéfait d'entendre dire aujourd'hui qu'il n'y avait pas de problème, car ce ne sont pas les élus qui ont manifesté leur inquiétude mais la directrice du centre de soins, mais tous les personnels administratifs et médicaux du centre de soins, et il y a des précédents.

Le centre de P.M.I. qui jouxte a été fermé depuis trois ans et est toujours fermé. Nous avons demandé son rattachement au dispensaire : refus.

Depuis des années, aucun travaux n'a été effectué dans ce centre de soins. Une partie du personnel a été supprimé. Donc, il y a de quoi être inquiet.

Nous avons écrit plusieurs lettres, notamment à M. LE GUEN qui ne m'a jamais répondu. Nous avons fait des réunions à la mairie du 5e, des conseils de quartier : M. LE GUEN n'est jamais venu. Je ne comprends pas pourquoi.

Nous avons voté des vœux sur ce sujet, pour le dispensaire et le centre de soins : jamais de réponse de la Mairie de Paris.

Et pourquoi ce changement aujourd'hui de l'élue socialiste du 5e ? Parce qu'il y a eu une émotion intense.

Au conseil de quartier lundi dernier du Jardin des Plantes, un nombre important de participants, des conseillers de quartier, des associations de défense et des S.D.F., des plus démunis, et les responsables du centre de santé, médecins, dentistes, directrice, ont manifesté encore une fois leur préoccupation très profonde en ayant des éléments précis.

Or, il suffisait, il y a quelques années, il y a quelques mois, à la Mairie de Paris et à M. LE GUEN de nous répondre et de dire publiquement que c'était faux. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ?

La raison de l'attitude de l'élue socialiste du 5e qui, jusqu'à présent, n'a jamais voté nos vœux, c'est qu'il y a eu l'unanimité lundi dernier au conseil de quartier du Jardin des Plantes. Le vœu, pour une fois, à la fin, a été voté à l'unanimité avec le représentant de l'opposition socialiste.

L'élue socialiste a été préoccupée par le projet de pétition envisagé par les associations. Je crois que le bon sens...

**M. Christian SAUTTER**, président. - Il faut conclure, Monsieur TIBERI !

**M. Jean TIBERI**. - ... le bon sens l'emporte enfin. On aurait pu éviter cela s'il y a quelques mois, on avait eu la courtoisie simple, pour le personnel, surtout pas pour nous, mais au moins pour la directrice du centre de santé, les médecins et les personnels administratifs, de dire la vérité.

Nous en prenons acte. Vous savez ce qu'il y a eu sur le centre de P.M.I.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Il faut conclure, Monsieur TIBERI !

**M. Jean TIBERI**. - Et sur la Mutualité, on nous avait promis que le centre de soins de la Mutualité rouvrirait avant l'ouverture de la grande salle. Je me réjouis qu'il y ait une grande salle, mais le centre de soins n'est pas encore ouvert et il n'y aura que la moitié des surfaces qui seront mises à la disposition. C'est un autre sujet qui est lié à celui-ci.

Enfin, nous allons connaître la position, après des mois et des mois de combat. Merci de le confirmer.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur TIBERI.

Il y a une explication de vote de Mme Danielle SIMONNET. Vous avez la parole, Madame.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je voulais signaler que le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche soutiendra ce vœu, car nous avons toujours été pleinement engagés, au niveau du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, pour soutenir les centres de santé.

C'est vrai qu'il y a eu de fortes mobilisations sur ce centre de santé. Comme il y a eu de fortes mobilisations pour soutenir le centre municipal de santé Chemin Vert, il y a eu de fortes mobilisations pour soutenir le centre de santé Saint-Victor, d'ailleurs sur lequel on attend vraiment de savoir la date d'ouverture.

Effectivement, il y avait eu normalement un engagement d'ouvrir le centre de santé en même temps que l'ouverture du centre événementiel. Le centre événementiel a été ouvert en grande pompe et le centre de santé, on attend toujours et on ne sait pas, en plus, combien de spécialités seront préservées. Au Moulinet, il y a aussi beaucoup d'inquiétudes face aux licenciements.

Il y a donc une vraie attente des Parisiennes et des Parisiens d'avoir des centres de santé de proximité en secteur I. Et il est important que la Ville vraiment soutienne, finance, développe, aide les centres de santé dans l'ensemble de nos quartiers.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame SIMONNET.

**M. Jean TIBERI**. - Monsieur le Président !

**M. Christian SAUTTER**, président. - Non, vous avez eu quatre minutes pour deux minutes d'explication de vote. Allez, vous me prenez par les sentiments.

**M. Jean TIBERI**. - Nous votons le vœu, bien entendu, mais pas les attendus !

**M. Christian SAUTTER**, président. - Alors, merci de m'avoir interrompu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 34 G).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la maternité des "Bluets".**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 7 G dans le fascicule, déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative à la maternité des Bluets.

C'est M. NAJDOVSKI qui le présente et M. LE GUEN qui répondra.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**. - Merci, Monsieur le Président.

Nous connaissons tous ici la maternité des Bluets qui est connue et s'est toujours située aux avant-postes du progrès en termes de grossesse, d'accouchement ou d'allaitement.

Cette maternité rencontre des difficultés depuis plusieurs mois, comme de nombreux autres établissements de santé, et notamment des maternités. Nous le savons, c'est l'application de la T2A, la tarification à l'activité qui, malgré une augmentation d'activité de la maternité des Bluets, met en péril l'existence même de l'hôpital en générant un déficit structurel.

Nous le savons, ce dispositif n'est pas en adéquation avec le fonctionnement général des maternités. Et pourtant, nous considérons que les naissances, bien entendu, doivent être la pierre angulaire du contrat social, dans la mesure où elles représentent un moment essentiel de co-construction entre futurs parents, enfants et personnels. Pour cela, même s'il est nécessaire de rationaliser les coûts, ce n'est pas simplement une addition d'actes médicaux mais un processus global.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Mairie de Paris intervienne auprès du Gouvernement pour assurer un avenir pérenne et durable à la maternité des Bluets et qu'un financement de cet établissement tienne compte de la spécificité de son fonctionnement et de ses missions.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI, d'avoir respecté grosso modo votre temps de parole et d'avoir été clair.

La parole est à M. LE GUEN pour vous répondre.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Merci, Monsieur le Président.

Je veux tout à fait rassurer notre collègue et aller dans le même sens que lui. La Municipalité est tout à fait attachée au maintien et au développement de la maternité des Bluets.

J'ai eu l'occasion de m'y rendre, il y a quelques semaines, et de discuter avec l'ensemble des personnels de l'avenir de ce centre qui connaît, c'est vrai, des difficultés financières.

Pour partie, sans doute liées d'ailleurs à des insuffisances de financement au regard des prestations qui sont les siennes. Pour partie aussi, peut-être pour des raisons plus internes à l'association gestionnaire et qui devraient donner lieu à un travail collectif, de façon à étayer de façon plus certaine le fonctionnement de l'institution qui, elle, ne saurait être remise en cause, ni dans son existence ni dans ses modes de fonctionnement.

Donc, avis tout à fait positif.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Une explication de vote de M. CORBIÈRE ? Avec plaisir. Deux minutes maximum, comme votre voisine.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Merci.

Pour dire que nous voterons ce vœu, mais qu'il serait temps, et cela a été dit, d'être à l'écoute des personnels qui se sont fortement mobilisés durant ces dernières années contre la loi dite T2A, et celle qui se nomme H.P.S.T.

Leur exigence est très claire, ils demandaient l'abrogation de ces deux lois. Il est donc temps, me semble-t-il, que le Gouvernement, qui vient d'être élu, abroge ces deux lois ; c'est ce qui a été demandé et je crois ce qui a participé à cette forte volonté de changement.

Le changement, c'est maintenant, n'est-ce pas ? Donc, en même temps que ce vœu, nous souhaitons que soit entendu que ces deux lois, qui ont fortement mobilisé les patients, les personnels et beaucoup de gens qui dépendent de l'hôpital public, soient désormais abrogées pour que la logique marchande ne soit pas celle qui surplombe les logiques de l'hôpital public.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Voulez-vous répondre d'un mot, Monsieur LE GUEN ? Allez-y.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Sur un point, il a déjà satisfaction. Sur la fameuse loi T2A, comme elle n'existe pas, elle n'a donc pas besoin d'être abrogée et, en quelque sorte, il a déjà satisfaction.

La T2A, c'est une forme de tarification à l'activité, qui dépend essentiellement de mesures gouvernementales et sur laquelle, d'ores et déjà il y aura et il y a eu des annonces gouvernementales sur le sujet.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 35 G).

#### **2012, DASES 433 G - Communication : Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen du projet DASES 433 G concernant une communication de Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement du Département de Paris.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour cinq minutes au maximum, et c'est Mme Olga TROSTIANSKY qui répondra.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Monsieur le Président, ce sera vraiment grand maximum.

Depuis 2008, la crise financière, qui a touché nos économies, a eu un impact direct sur les situations individuelles des plus modestes, et au premier rang sur leur situation locative.

Je l'avais déjà souligné, ici même l'année dernière : les classes modestes et moyennes ont depuis fait leur entrée dans la file active des personnes qui bénéficient des aides sociales mises en place pour leur éviter de tomber dans la spirale de l'exclusion. Cette spirale, engendrée par la coexistence d'un marché immobilier locatif fou et d'une crise économique, détruit des emplois et n'incite pas à en créer.

Malheureusement, les chiffres communiqués, encore une fois cette année, par ce bilan du Fonds de Solidarité pour le Logement, confirme la tendance à l'œuvre depuis trois ans, avec 24,7 millions d'euros prévus, dépensés, à travers 24.550 aides directes versées aux ménages.

Face à cela, le F.S.L., que Paris gère depuis 2005, met en œuvre un panel d'actions préventives et curatives afin de limiter les expulsions pour impayés de loyer, bien souvent dus à une vie de plus en plus chère pour les plus modestes.

Quelques chiffres en 2011 : 5.400 ménages ont donc été aidés, ce qui est un chiffre plutôt stable par rapport à 2010 ; 9,1 millions d'euros en aides directes qui ont été versés, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à 2010 et ce qui montre bien l'urgence d'agir à la racine au niveau du coût des loyers.

Conscient que l'accès à l'énergie est également déterminant dans la lutte contre la précarité, le volet énergie du F.S.L. a été également grandement mobilisé et fait état d'une augmentation des demandes et des décisions favorables pour atteindre, en 2011, un montant de 3,3 millions d'euros, ce qui signifie 16.400 demandes acceptées.

Il y a néanmoins des augmentations dont on peut se réjouir. Je pense en particulier au succès grandissant que rencontrent les dispositifs "Louez solidaire et sans risque" et l'Agence immobilière à vocation sociale, dont les frais d'intermédiation locative sont portés par le F.S.L.

Mis en place en 2007, à titre expérimental pour uniquement 250 logements, "Louez solidaire" a su réunir et modérer le coût de 735 logements privés, qui ont permis à 1.058 familles d'éviter les hôtels meublés et à la collectivité le coût exorbitant de cette prise en charge hôtelière.

De même, avec 96 logements de cette A.I.V.S., c'est l'occasion de saluer ici le travail de qualité que fournissent, sur ce dossier, la dizaine de partenaires que la Ville reconnaît dans ce gros travail fait sur le parc privé.

Tout cela correspond à 2.092 personnes qui sont passées à travers ces dispositifs.

Enfin, j'aimerais saluer le travail fourni par la DASES afin de diversifier le financement de ce Fonds de Solidarité pour le Logement qui représente environ 25 millions d'euros, ce qui est un enjeu crucial quand celui-ci est en hausse de 5 % par rapport à 2010.

A travers cela, des remerciements vont également aux contributeurs volontaires de ce fonds qui a été augmenté de 14 %. Je pense à E.D.F., je pense à la C.A.F., également au S.I.A.A.P., mais aussi à Eau de Paris avec cette année la création du F.S.L. Eau.

Monsieur le Président, mes chers collègues, plusieurs engagements ont été pris par le nouveau Gouvernement et les premiers actes ont été posés, parmi lesquels l'encadrement des loyers.

Gageons que cela aura un impact sur les chiffres de ce fonds, car toute économie dans ce domaine est une occasion d'investir, comme ce matin nous l'avons fait avec la carte Emeraude et Améthyste, de nouveau dans l'accomplissement des besoins sociaux et j'espère que, si l'année prochaine je reprends la parole sur cette communication, mon ton aura une autre tonalité.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, M. Gauthier CARON-THIBAUT a souligné à quel point cette communication sur le Fonds Solidarité Logement F.S.L. parisien est un bel indicateur de notre lutte contre la multiplication des situations de mal logement à Paris.

En 2011, ce sont 25.000 ménages qui ont reçu une aide du F.S.L. La flambée des prix du logement et les conséquences de la crise économique expliquent pour partie qu'il est devenu impossible pour ces ménages de s'acquitter du loyer et des charges.

Juste un chiffre, pour illustrer les difficultés à se maintenir dans son logement : les aides à l'apurement de la dette ont augmenté de 35 % de 2009 à 2011, en passant de 6,7 millions d'euros à 9,1 millions d'euros d'engagements.

L'année dernière, 5.500 foyers ont pu sortir de la spirale de l'expulsion grâce à un soutien moyen de 3.400 euros pour les impayés de plus de deux mois. Il s'agissait majoritairement de familles monoparentales et de couples ayant une activité professionnelle.

Nous n'avons cessé de le dénoncer, de trop nombreuses situations trouvent aussi leur cause dans les dérives d'un marché locatif privé non réglementé. Nous nous réjouissons donc des mesures d'urgence prises par le Gouvernement pour limiter les prix à la relocation et attendons avec impatience les modifications de la loi demandées par le Maire de Paris pour changer la situation.

Face à cette précarisation, notre collectivité oriente les activités du F.S.L. pour que les classes populaires et les classes moyennes puissent continuer à vivre à Paris.

Depuis la décentralisation de 2005, nous souhaitons en faire un véritable outil pour préserver une mixité sociale qui fait partie de l'identité de Paris et nous avons donc voulu élargir son champ d'intervention sur trois points :

- En luttant contre la précarité énergétique avec plus de 16.000 foyers aidés en 2011, dans le paiement de leurs factures.

- Deuxième point, en finançant "Louez Solidaire", comme l'a rappelé M. Gauthier CARON-THIBAUT, qui nous dote d'un outil efficace et concret pour insérer les familles hébergées à l'hôtel. Aujourd'hui, 750 logements ont été captés dans le parc privé et plus de 600 familles ont d'ores et déjà été relogées.

- Le dernier point, c'est le financement de l'accompagnement social, lié au logement des personnes hébergées chez des tiers, dans des centres ou encore dans des résidences sociales. Il s'agit aussi de soutenir les ménages les plus démunis au moment de l'installation en prenant en charge une partie des frais d'équipement.

Monsieur le Président, le Fonds de Solidarité pour le Logement parisien est un dispositif dynamique, souple et capable de s'adapter aux évolutions sociales.

Je voulais remercier particulièrement les services de la DASES qui en assurent la maîtrise technique avec la plus grande rigueur et en profiter pour remercier le Secrétariat général du Conseil de Paris et, en particulier, ceux qui s'occupent de la 6e Commission qui ont un travail assez considérable avec l'ensemble des projets de délibération de la 6e Commission.

Merci, Monsieur le Président.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci pour cette courtoisie.

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote.

**2012, DASES 423 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Création d'une aide spécifique au maintien de la fourniture d'eau pour les ménages en impayé titulaires d'un compteur individuel d'eau.  
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prévention des situations d'impayés en matière de fourniture d'eau.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 423 G relatif à Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement du Département de Paris ; il s'agit de la création d'une aide spécifique au maintien de la fourniture d'eau pour les ménages qui sont en situation d'impayé, mais qui sont titulaires d'un compteur individuel d'eau, sur lequel la proposition de vœu référencée n° 8 G dans le fascicule, a été déposée par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

Pourquoi a-t-il trois minutes ? Je ne sais pas, mais pourquoi pas. Parce qu'il présente un vœu lié à un projet de délibération.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Pas seulement parce que je suis sympa, mais parce que c'est le règlement.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Mme TROSTIANSKY vous répondra.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - De toute façon, je ne les utiliserai pas.

C'était simplement pour justifier, dans le cadre de ce débat sur le Fonds de Solidarité Logement, du dépôt de ce vœu.

Vous avez évoqué, en tout cas l'intervenant précédent, avant la réponse de Mme TROSTIANSKY, a évoqué la création justement de cette aide sur l'eau.

Déjà, un problème de méthode : nous sommes un certain nombre ici à nous retrouver dans un groupe de travail qui réfléchit à l'évolution de la tarification sociale de l'eau, donc la création de ce dispositif au sein aujourd'hui du Fonds de Solidarité Logement est un peu surprenante, parce que je ne comprends pas très bien dans quelle mesure ensuite, compte tenu de l'étude que l'on est en train de mener sur la tarification sociale de l'eau, tout cela va s'articuler. Cela demanderait tout de même un peu de cohérence dans la création.

Pour aller peut-être plus loin aussi que le simple volet curatif et insister sur le volet de prévention que l'on pourrait avoir sur ce dispositif, lié à un vœu que j'avais précédemment déposé (qui avait d'ailleurs été voté à l'unanimité) sur l'extension de la Charte de gestion de l'eau aux syndicats, donc encourager encore un peu plus la Ville, notamment sur cette surconsommation involontaire d'eau, avant de parler d'impayés éventuellement pour les familles les plus en difficulté, afin que l'on puisse utiliser une partie de cette aide spécifique pour continuer à équiper les logements en kits économiseurs d'eau, que ce soit dans le parc public de la Ville, mais aussi, quand on le peut, auprès des syndicats et la possibilité d'aider à la consommation d'appareils électroménagers moins consommateurs

d'eau et, enfin, de poursuivre et d'intensifier la sensibilisation des Parisiens autour de la diminution de la consommation d'eau.

On se veut là dans une démarche qui est tout à fait constructive, mais, encore une fois, je le rappelle, je ne souhaite pas que, par ce projet de délibération et par le fait que l'on acte aujourd'hui dans le volet du Fonds de Solidarité Logement une aide spécifique au maintien de la fourniture d'eau, que l'on arrive à nous contraindre au débat que nous avons actuellement sur la nouvelle tarification sociale de l'eau, ce qui me paraît quand même important.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT, moins de trois minutes, comme prévu.

Mme TROSTIANSKY indique le point de vue de l'Exécutif sur ce vœu n° 8 G.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je tiens tout d'abord à rappeler que les dispositions légales rendent obligatoires la création de cette aide spécifique.

Le cinquième Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées qui a été approuvé par arrêté commun du Préfet et du Maire de Paris en janvier 2010 prévoit sa mise en œuvre.

Contrairement aux idées reçues, la moitié des titulaires d'un compte individuel d'eau sont logés dans le parc social. Il est donc indispensable d'élargir notre action à ces publics, le Maire de Paris s'y étant par ailleurs engagé lors de sa communication sur l'eau en mars dernier.

Le dispositif que nous proposons avec Mme Anne LE STRAT permet donc de se conformer à la loi, sans être dispendieux, et d'amplifier notre lutte contre la précarité énergétique.

Monsieur BERTHAULT, j'entends vos préoccupations qui portent sur l'intégration de gestes écocitoyens dans nos habitudes de vie.

Je voulais quand même vous rassurer, les actions municipales qui sont déjà engagées avec de nombreux partenaires seront développées, comme vous n'êtes pas sans le savoir, parce que je crois que vous êtes administrateur d'Eau de Paris.

Je pense par exemple au travail de pédagogie en matière de consommation raisonnable de l'eau. La collectivité parisienne et la régie ont signé une charte de gestion de l'eau avec les bailleurs sociaux en mars dernier.

Les partenaires s'engagent à accroître la sensibilisation à une consommation maîtrisée et à une gestion durable de l'eau, ainsi qu'à favoriser un usage maîtrisé de l'eau potable dans un objectif de préservation de la ressource.

A l'occasion des réhabilitations de logements ou de travaux, les bailleurs équipent déjà fréquemment les logements avec des installations économes en eau.

"Eau de Paris" s'est engagée dans le cadre de cette charte à étudier tout partenariat financier avec les bailleurs sociaux pour favoriser l'équipement en kit d'économiseur d'eau, hors réhabilitation, des logements parisiens.

15.000 kits seront installés dans des logements de Paris Habitat d'ici à la fin de cette année.

Une sensibilisation aux économies d'eau est réalisée parallèlement à la pose des kits afin d'encourager les bonnes pratiques et les bons gestes.

Il y a encore d'autres partenariats qui sont en discussion.

Voilà, Monsieur le Président, l'engagement de la Municipalité est total sur ces questions. J'en veux aussi pour preuve l'expérimentation conduite par l'Agence parisienne du climat, qui consiste à intervenir chez les personnes ayant été aidées par le F.S.L. dans le paiement de leur facture d'énergie.

Un diagnostic énergétique est ainsi réalisé, des kits distribués ainsi que des ampoules basse consommation.

Je peux également citer le programme NOVÉO d'Eau de Paris, qui permet aux abonnés de recevoir des alertes en cas de consommation anormale, ou encore la nouvelle campagne de sensibilisation que vient de mener la régie dans des jardins, sur des marchés et dans des lieux les plus fréquentés de Paris, et la présence de la régie lors des grandes manifestations comme Paris Plage, Nuit Blanche, la Techno Parade, etc.

Monsieur le Président, pour ces raisons, je voulais proposer à M. BERTHAULT de retirer son vœu et à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Très bien.

Monsieur BERTHAULT, je suis sûr que vous avez été convaincu par Mme TROSTIANSKY.

Maintenez-vous votre vœu ou le retirez-vous ?

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Je le maintiens.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Il le maintient.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 423 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 423 G).

#### **2012, DASCO 17 G - Soutien du Département de Paris (1.043.980 euros) aux collèges les plus fragiles.**

**M. Christian SAUTTER**, président.- Nous arrivons en 7e Commission et nous allons passer à l'examen du projet de délibération DASCO 17 G relatif au soutien du Département de Paris, d'un montant de 1.043.980 euros, aux collèges les plus fragiles.

Il y a deux orateurs inscrits : M. Philippe DUCLOUX et M. Jean-Baptiste MENGUY, et une seule adjointe pour répondre, mais quelle adjointe ! Mme Colombe BROSSSEL.

Monsieur DUCLOUX, vous avez la parole.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Oui, Monsieur le Président, quelle adjointe ! Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je souhaiterais, comme vous l'avez dit à l'instant, à travers mon intervention, mettre en avant l'aide financière supplémentaire d'un million d'euros que le Département de Paris attribue pour l'année scolaire 2012-2013 à 55 collèges parisiens qui sont, comme vous le savez les plus fragilisés du fait de l'assouplissement de la carte scolaire par l'ex-Gouvernement, le Gouvernement FILLON, et cela pour la deuxième année consécutive.

Les 55 collèges ont été sélectionnés au vu de leur classement dans les réseaux de réussite scolaire et d'ambition réussite et de critères prenant à la fois en compte la situation sociale et scolaire des élèves accueillis, tel que le taux de boursiers et la proportion d'élèves en retard d'un an en classe de sixième.

Mais aussi l'attractivité de l'établissement, c'est-à-dire le taux de demandes de dérogations sortantes à l'entrée en 6e.

Je me permets, mes chers collègues, de vous rappeler l'esprit de cette aide. Il s'agit de contrebalancer par des projets d'établissement innovants, interdisciplinaires et durables portés par des équipes éducatives, les effets pervers de l'assouplissement de la carte scolaire que sont la détérioration de l'image du collège et son corollaire, des demandes de dérogations sortantes trop nombreuses.

Ce soutien du Département vient compléter les dispositifs déjà mis en place, tels que le soutien aux projets éducatifs des collèges, le financement des voyages scolaires et les résidences d'artistes dans les collèges.

Cette année, ce sont 276 projets qui bénéficient à 16.000 élèves qui ont été retenus par les services de la DASCO et qui sont soumis à notre approbation.

Parmi eux, 152 projets sont réalisés avec le concours d'un partenaire extérieur à l'établissement. Il s'agit d'associations d'envergure nationale ou à implantation locale mais aussi d'institutions renommées, notamment dans le domaine culturel - les musées, les théâtres et les bibliothèques.

Par ailleurs, pour la réalisation de certains projets, un apport en équipements est prévu pour un montant de 43.980 euros, qui s'ajoutent ainsi au budget de 1 million d'euros proposé.

Cette aide est autant dédiée à la réussite et à l'épanouissement des élèves qu'à l'amélioration de l'image de ces collèges, qui peuvent connaître des baisses d'effectifs suite à des demandes de dérogation, comme je le rappelais tout à l'heure.

Ces demandes sont d'ailleurs souvent non justifiées mais accordées par l'Académie, alors même que les équipes enseignantes sont excellentes et dynamiques.

Il est toujours plus facile de casser que de construire.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, mes chers collègues, vous l'aurez compris, au nom de mon groupe politique, j'approuve avec beaucoup de ferveur et d'enthousiasme l'attribution de ce million d'euros supplémentaire à nos collèges parisiens qui en ont vraiment besoin, et je voulais dire un grand merci à Mme Colombe BROSSEL pour son action, à la fois pour le premier et le second degré, dans le domaine scolaire.

Merci à vous.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

J'espère que M. MENGUY partage le même enthousiasme.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Ecoutez, c'est une bonne question.

Oui, je ne pensais pas devoir aborder ce projet de délibération sous cet angle, mais, Monsieur DUCLOUX, permettez-moi de vous dire que vous avez tort de vous positionner ainsi sur un tel projet de délibération.

Vous avez tort pour deux raisons.

La première, vous avez la mémoire courte, mais l'année dernière, lorsque nous avons débattu de ce dispositif à plusieurs reprises, que ce soit en séance comme en 7e Commission, nous avons décidé d'avoir une attitude constructive par rapport à ce dispositif, et de l'accompagner en le votant mais aussi en proposant, soit des axes possibles d'amélioration, soit en tout cas des axes de suivi qui nous paraissaient importants.

Nous avons, je le crois, travaillé, majorité et opposition, de bonne entente, notamment lorsqu'il y a eu de potentiels dysfonctionnements ou des choses qui nous paraissaient insuffisantes. On s'en est ouvert auprès de Mme l'adjointe et nous avons pu en discuter.

Et donc, je regrette un peu votre position, pour le coup assez rigide sur cette question, et ce souhait de rappeler des oppositions et des différends que nous avons sur les questions éducatives à l'aune de cette délibération. C'est un dispositif d'aide à des collèges parisiens, nous l'accompagnons, nous voterons cette délibération, et je trouve que votre démarche est un petit peu courte.

Le second plan, Monsieur DUCLOUX, sur lequel je suis en désaccord avec vous, c'est ce manichéisme dont vous faites preuve dans votre propos.

Encore une fois, comme un certain nombre de vos collègues de gauche, vous êtes tombé dans l'écueil permanent de considérer que parce que vous étiez de gauche, vous aviez raison de manière absolue en matière éducative, et que forcément la droite - et vous voyez, je le dis avec beaucoup de calme mais avec une grande détermination -, et que forcément, nous élus de droite, nous voulions au mieux que nos enfants soient complètement analphabètes et au pire qu'ils soient débiles parce que nous ne défendions pas l'éducation.

Monsieur DUCLOUX, ce positionnement, en particulier compte tenu de cette délibération, est vain, et je regrette encore une fois que vous ne voyiez pas plus loin qu'un certain nombre d'arguties politiciennes.

Je crois que lorsqu'il y a des difficultés dans les établissements, c'est un effort commun et collégial que nous devons suivre, qu'il soit de gauche ou de droite, et ce n'est pas une question politicienne.

Nous avons fait des choix lorsque nous étions en responsabilité, en matière de carte scolaire. Le lien que vous faites avec les collèges parisiens en difficulté est évidemment un raccourci, puisqu'il y a beaucoup d'autres éléments qui rentrent en ligne de compte et qui expliquent qu'un certain nombre de collèges peuvent être en difficulté.

Je vous rappellerai simplement, ne serait-ce que la politique de la ville que vous menez dans un certain nombre de quartiers qui paupérise ces quartiers et qui fait que les collèges destinataires d'un certain nombre de familles ne sont plus hermétiques aux problématiques sociales qu'il y a dans ces quartiers, et par un certain nombre de choix que vous avez fait, votre majorité, vous avez amené dans les collèges les difficultés qui existaient aux abords de ces collèges.

Vous voyez, Monsieur DUCLOUX, si vous voulez vraiment débattre à coup d'arguments politiques, vous trouverez toujours quelqu'un pour vous renvoyer la barre, parce que je crois que c'est un peu trop court lorsque l'on parle de dispositif d'accompagnement des collèges en difficulté.

Et donc, Madame BROSEL, oui, nous accompagnons ce projet de délibération comme nous l'avons fait l'année dernière, avec une grande vigilance mais avec cette satisfaction que des projets ont pu être menés.

Nous avons regardé ensemble, l'année dernière, la liste des projets, les dysfonctionnements, le fait que certains collèges n'avaient pas candidaté, et les explications que vous nous aviez fournies à l'époque nous avait satisfait, et nous avons continué d'accompagner ce dispositif.

Madame BROSEL, avant de voter cette délibération avec vous et avec la majorité, quelle que soit l'opinion de M. DUCLOUX sur notre démarche, trois remarques à apporter à votre réflexion, et pour en avoir discuté avec vous, je sais que c'est un débat que nous pourrions prolonger dans le cadre de la 7e Commission dès que nous aurons trouvé un horaire adapté à nos débats, et dans d'autres réunions que je vous propose d'organiser d'ores et déjà.

Le premier, nous avons insisté l'année dernière sur la nécessité d'une évaluation et d'un bilan formel présenté aux élus et aux équipes par l'Exécutif ; nous renouvelons cette demande, pour que vous puissiez nous expliquer ce qui, d'après votre analyse, a fonctionné et n'a pas fonctionné ; aucun système n'est parfait, je suis sûr que vous aurez identifié des axes d'amélioration.

Le deuxième point, c'est la présence des reliquats des dotations 2011-2012 qui sont réinjectés dans le prochain dispositif ; il faudra, je le crois, également accompagner par une évaluation fine et exigeante du pourquoi de l'existence encore d'un reliquat, alors même que la vocation de ce dispositif est d'apporter un soutien fléché identifié, et donc évalué et financé clairement dans le cadre de cette délibération.

Et puis, dernier point, c'est quelque chose sur lequel nous étions très attachés l'année dernière, et nous en avons convenus, je crois, c'est que les projets devaient être des projets d'établissement. M. DUCLOUX l'a rappelé aussi, d'ailleurs, lorsqu'il a évoqué le projet de l'année dernière.

Cette fois-ci, des partenaires extérieurs pourront participer et être parties prenantes à la mise en œuvre de ces projets ; est-ce parce que les équipes pédagogiques se trouvent dans des situations d'insuffisance pour monter ces projets et les mener à bien ? Avez-vous identifié clairement, et sur quels critères, la nécessaire intervention de partenaires extérieurs ?

Je reste quand même attaché à ce que cela reste en interne, pour tout vous dire ; je crois qu'il faut que ce soient des projets des établissements, pour les établissements et faits avec tous les acteurs de l'établissement.

En tout état de cause, nous voterons ce projet de délibération.

Désolé d'avoir dépassé le temps de parole.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

La parole est à Mme BROSEL pour répondre aux deux orateurs.

**Mme Colombe BROSEL**, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur SAUTTER. Merci aux deux intervenants de s'être exprimés sur ce projet de délibération et de bien vouloir le voter.

C'est donc la deuxième année au cours de laquelle nous allons apporter notre soutien à ces collèges que nous avons qualifiés des plus fragiles et pour lesquels il nous semblait important de pouvoir retisser ce qui est fragile, nous le savons bien, à savoir : le lien entre le quartier, ses habitants, et le collège de quartier, pour que le réflexe d'inscrire son enfant dans le collège de secteur soit une évidence, et non pas un questionnement, non pas une interrogation.

Je ne sais pas si c'est la politique de la ville qui paupérise certains collèges ; je pense que, de façon tout à fait anecdotique, la crise économique est un élément de fragilisation de la population parisienne, mais au-delà de ces questions, il est absolument fondamental que dans tous les collèges, on puisse avoir accès à ce qui donne envie, on puisse avoir accès, au-delà des questions purement pédagogiques, qui ne sont évidemment pas du ressort du Département de Paris, au beau, à l'imagination, à la création, aux voyages et à tout ce qui permet de faire ensemble, de faire corps, et d'avancer dans une aventure collective.

C'était cela l'ambition qui était la nôtre l'année dernière, c'était cela le pari que nous avons fait et force est de constater que ce pari a été gagnant.

Les projets ont quasiment tous pu être menés, en dehors de quelques-uns, défaut d'intervenant, enseignant porteur d'un projet qui a dû se retirer pour des raisons X ou Y, ce qui explique, d'ailleurs, le petit reliquat que nous avons pu réinjecter cette année. Et, de nouveau, nous avons été saisis cette année de nombreuses propositions, nous n'avons pas eu de collège qui pouvait entrer dans la liste de ces collèges destinataires du million qui n'ait pas souhaité pouvoir déposer de dossier ; c'est donc un élément de satisfaction supplémentaire par rapport à ce qui s'était produit l'année dernière. Et, de nouveau, des actions culturelles, artistiques, à caractère citoyen, permettant une sensibilisation aux questions environnementales, liées à la question de la revalorisation de l'image de l'établissement, liées à l'ouverture sur le quartier, sur l'ensemble des acteurs associatifs ou de proximité des établissements, permettant des projets collectifs, permettant des projets avec l'extérieur de l'établissement, que ce soient avec les écoles, notamment pour travailler sur le lien entre le CM2 et la 6e, mais que ce soit aussi avec d'autres établissements scolaires, par exemple de l'autre côté du périphérique...

Bref, toutes ces formes diverses et multiples se sont de nouveau renouvelées dans les propositions qui nous sont arrivées et nous avons donc pu retenir 276 projets qui vont donc être répartis dans 55 collèges et vont concerner à peu près 16.000 collégiens, ce qui n'est pas rien, vous me l'accorderez.

Donc, un vrai plaisir de pouvoir présenter de nouveau ce projet de délibération devant vous, un remerciement, évidemment, pour votre adoption d'ici quelques secondes et, bien entendu, sous une forme à inventer pour qu'elle soit la plus efficace possible, une évaluation et un bilan de ce dispositif, avec, je l'espère, les élus de la 7e Commission.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BROUSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 17 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 17 G).

#### **2012, DASCO 23 G - Subventions (42.718 euros) à divers collèges publics parisiens.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 23 G relatif à l'attribution de subventions s'élevant à 42.718 euros à divers collèges publics parisiens, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 9 G.

Je donne la parole à Mme Colombe BROUSSEL pour l'amendement n° 9 G qu'elle va présenter, je pense, assez rapidement.

**Mme Colombe BROUSSEL**, au nom de la 7e Commission. - C'est un amendement technique.

Voilà.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Elle l'a dit, c'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 9 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 9 G est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 23 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 23 G).

**2012, DASCO 75 G - Subvention du Département de Paris (838.632 euros) à la caisse des écoles du 18<sup>e</sup> arrondissement pour la restauration scolaire.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 75 G relatif à l'attribution d'une subvention de 838.632 euros du Département de Paris à la caisse des écoles du 18<sup>e</sup> arrondissement pour la restauration scolaire, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 10 G.

La parole est à Mme BROSSSEL qui nous présente l'amendement n° 10 G.

**Mme Colombe BROSSSEL**, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission. - Une erreur de rédaction qui doit être rétablie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - C'est un amendement technique qui corrige une erreur de rédaction.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 10 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 10 G est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 75 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 75 G).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation du collège Debussy.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 11 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à la sécurisation du collège Debussy.

La parole est à M. MENGUY qui le présente en une minute, et Mme BROSSSEL lui répondra.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Président.

C'est un vœu, effectivement, qui revient sur la situation difficile que rencontrent actuellement le collège Debussy, les familles et toute la communauté éducative de cet établissement. Un certain nombre de faits se sont produits, mettant en avant une certaine insécurité de cet établissement, des demandes ont été faites également de

sécurisation, qu'il s'agisse des diagnostics locaux de sécurité comme des demandes, à la fois des familles, à la fois des responsables de l'établissement et à la fois des riverains.

Je crois qu'il est temps d'en sortir maintenant, un certain nombre de choses peuvent faire l'objet d'un accord commun. Je tiens, d'ailleurs, à saluer pour se faire le travail des deux adjoints responsables dans le 15e, Mme Agnès de FRESSENEL pour l'enseignement secondaire et M. Hubert MARTINEZ pour la sécurité, qui ont fait un véritable travail de terrain pour pouvoir analyser les demandes et les besoins.

Je vous le disais, des choses avaient d'ores et déjà été demandées dans les diagnostics locaux de sécurité et, maintenant, j'espère que l'Exécutif nous apportera des éléments de réponse concrets et que nous pourrions toutes et tous voter ce vœu.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL qui va donner l'avis de l'Exécutif sur cette proposition de vœu n° 11 G.

**Mme Colombe BROSSEL**. - Merci beaucoup.

Avant de donner mon avis, peut-être quelques éléments...

Evacuons d'ores et déjà les sujets qui pourraient faire polémique. En effet, le diagnostic de sécurité qui avait été transmis à la Direction des affaires scolaires en 2010 préconisait trois mesures :

- la pose d'un portier vidéo ; ceci a été fait dès 2010 ;
- la pause de cloisons vitrées dans les sanitaires, facilitant leur surveillance ; les travaux ont été réalisés en 2012 ;
- l'installation d'une vidéoprotection interne, qui n'a pas été effectuée ; en effet, le Conseil de Paris, en 2011, a rejeté le recours à la vidéosurveillance dans les établissements scolaires, se conformant ainsi à l'avis de la CNIL, qui estime que "seules les circonstances exceptionnelles (établissements victimes d'actes de malveillance fréquents et répétés) peuvent justifier que des élèves et des enseignants soient filmés en continu et que la sécurisation des biens et des personnes peut être obtenue par la mise en œuvre de moyens moins intrusifs", ceci pour évacuer les sujets qui pourraient être polémiques entre nous.

D'autres travaux de mise en sécurité du collège sont envisagés ; c'est d'abord l'accès de la cour du côté du passage des écoliers et la grille d'enceinte au niveau de la salle 18, pour être tout à fait exacte, qui a été signalée par le collège à la visite d'architecture le 14 juin dernier ; vous m'accorderez que le délai est encore un peu court pour que les choses soient déjà effectuées, mais ceci sera certainement inscrit dans la programmation de travaux.

Par ailleurs, les environnements du collège font l'objet de rondes régulières des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris et je remercie Mme Myriam EL KHOMRI, que j'ai sollicitée à cet effet et qui a permis cette présence accrue.

Enfin, alertée par la principale du collège, j'ai proposé que, dans les premiers jours de septembre, une réunion entre les services de la Ville, la DASCO, bien entendu, mais au-delà, la DPA, la DVD, la DPP, le Rectorat, la mairie du 15e et le commissariat puisse être montée afin de faire le point sur l'ensemble des problèmes de sécurité, en vue d'éviter les intrusions aussi bien que les sorties non autorisées d'élèves et ce qui nous permettra d'ailleurs de compléter le diagnostic de sécurité.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre information. Considérant y avoir pour partie répondu, je vous propose, si vous en étiez d'accord, de bien vouloir retirer votre vœu, Monsieur MENGUY. Sinon, j'appellerai à voter contre.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Monsieur MENGUY, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Excusez-moi, mais il y a quelque chose que je n'ai pas bien comprise à propos de la réunion que vous avez proposée en septembre. Pouvez-vous me... je suis désolé, me redire les personnes que vous allez solliciter ?

Et je donnerai ma position en fonction de cela.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Madame BROSEL ?

**Mme Colombe BROSEL**. - DASCO, DPP, DVD, DPA : cela, c'est pour la partie Ville.

La mairie du 15e, le Rectorat... et qui j'ai oublié ?

J'ai oublié quelqu'un ? Qui est-ce qui vous manque, Monsieur MENGUY ?

Le collège, les services de la Ville, la mairie d'arrondissement, le commissariat.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Bon, alors, Mme BROSEL a répondu.

Maintenant, Monsieur MENGUY, vous êtes éclairé : quelle est votre décision ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Maintenant que je suis éclairé par Mme BROSEL sur ce point, je vais maintenir mon vœu, puisque je crois qu'il faudra d'abord prendre acte de cette réunion de façon formelle, notamment avec le maire du 15e et réaborder la question de la vidéoprotection aux abords de l'établissement, qui n'est à ce jour pas réglée.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Donc, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition vœu est repoussée.

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Mes chers collègues, nous arrivons maintenant à la fin des débats du Conseil général et, comme d'habitude, je vous propose de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*(La séance est levée à dix-sept heures trente minutes).*

**Votes spécifiques.**

**M. Ian BROSSAT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DLH 3 G - Modification de la garantie accordée par le Département de Paris à l'emprunt PLA-I à contracter par ICF La Sablière en vue du financement du programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation comportant 73 places, 31 rue Tlemcen (20e).

**Mme Fatima LALEM** et **M. Jean-Marie LE GUEN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DASES 310 G - Subvention et avenant n° 1 à convention (825.381 euros) avec l'Association pour le Dépistage des Cancers à Paris (3e).

**Mme Florence BERTHOUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DASES 313 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association de Prévention du Site de la Villette (19e).

**Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012, DDEEES 82 G - Subvention (40.000 euros) avec convention à l'association Vacances et Familles 75 (St Denis 93000).

**M. Jean-Bernard BROS**, rapporteur.

2012, DASCO 24 G - Dotations (47.339 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012, DASCO 26 G - Subventions (80.460 euros) aux collèges - 3e tranche.

2012, DASCO 38 G - Subventions (321.726 euros) avec conventions avec 10 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré.

2012, DASCO 41 G - Fixation au titre de l'exercice 2012, du taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un Etablissement Public Local d'Enseignement.

2012, DASCO 62 G - Subvention 2012 du Département de Paris à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 63 G - Subvention du Département de Paris (108.918 euros) à la caisse des écoles du 2e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 64 G - Subvention du Département de Paris (92.324 euros) à la caisse des écoles du 3e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 65 G - Subvention du Département de Paris (74.326 euros) à la caisse des écoles du 5e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 66 G - Subvention du Département de Paris (149.824 euros) à la caisse des écoles du 6e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 67 G - Subvention du Département de Paris (207.844 euros) à la caisse des écoles du 7e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 68 G - Subvention du Département de Paris (283.236 euros) à la caisse des écoles du 10e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 69 G - Subvention du Département de Paris (293.979 euros) à la caisse des écoles du 11e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 70 G - Subvention du Département de Paris (203.100 euros) à la caisse des écoles du 12e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 71 G - Subvention du Département de Paris (155.332 euros) à la caisse des écoles du 13e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 72 G - Subvention du Département de Paris (95.450 euros) à la caisse des écoles du 14e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 73 G - Subvention du Département de Paris (193.343 euros) à la caisse des écoles du 15e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 74 G - Subvention du Département de Paris (325.850 euros) à la caisse des écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 76 G - Subvention du Département de Paris (541.776 euros) à la caisse des écoles du 19<sup>e</sup> arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DASCO 77 G - Subvention du Département de Paris (630.459 euros) à la caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement pour la restauration scolaire.

2012, DPA 14 G - Approbation du principe de projet d'amélioration des locaux et des conditions d'accessibilité en vue de création d'un collège de 16 divisions dans l'école relais située 21, rue Sambre et Meuse (10<sup>e</sup>), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire.

**Mme Colombe BROSSSEL**, rapporteure.

2012, DASES 228 G - Subvention (15.000 euros) à l'association Ensemble 2 Générations Ile-de-France (8<sup>e</sup>).

2012, DASES 319 G - Subvention (8.000 euros) à l'association Culture et Hôpital (14<sup>e</sup>) pour l'ensemble de ses actions en faveur du soutien aux malades.

2012, DASES 358 G - Participation et convention (20.000 euros) avec l'Association de gestion des fonds du Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées (CODERPA) de Paris (2<sup>e</sup>).

2012, DASES 377 G - Participation et convention (100.000 euros) avec la Fondation Maison des Champs (19<sup>e</sup>).

2012, DASES 382 G - Subvention (2. 500 euros) à l'association e-seniors (11<sup>e</sup>) au titre de 2012.

2012, DASES 383 G - Subvention (2.000 euros) à l'association L'âge d'Or de France (11<sup>e</sup>) au titre de 2012.

2012, DASES 386 G - Signature d'une convention avec la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile à PARIS et la mise en place du dispositif de CESU-Télégestion.

2012, DASES 392 G - Subvention et avenant n° 2 à convention (30.000 euros) avec l'association oeuvre de secours aux Enfants pour le fonctionnement du café social des Psaumes (10<sup>e</sup>).

2012, DASES 394 G - Subvention et avenant à convention (100.000 euros) avec l'association Allô Maltraitance des Personnes Agées à Paris - ALMA-PARIS (13<sup>e</sup>) pour le fonctionnement de la plate-forme d'écoute au titre de 2012.

2012, DASES 473 G - Subvention (1.000 euros) à l'association Les Jardins numériques (14<sup>e</sup>).

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2012, DASES 127 G - Subvention (10.000 euros) à l'association AUTISME ET PIANO, THERAPIE EDUCATIVE (APTE) (14<sup>e</sup>).

2012, DASES 159 G - Subvention (3 000 euros) à l'Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels (APEDV) (18<sup>e</sup>).

2012, DASES 175 G - Subvention (3.000 euros) à l'Institut Fédératif de Recherche sur les Aides Techniques pour personnes Handicapées (IFRATH) (93500 PANTIN).

2012, DASES 210 G - Participation et convention (30.000 euros) avec l'association APAMIGEST (14<sup>e</sup>).

2012, DASES 212 G - Subvention (4. 000 euros) à l'association ARKATFILMS (11<sup>e</sup>).

2012, DASES 215 G - Subvention et convention (25.000 euros) avec l'association Club House France (20<sup>e</sup>).

2012, DASES 217 G - Subvention (10.000 euros) à l'association CINE-MA DIFFERENCE (14<sup>e</sup>).

2012, DASES 220 G - Subvention (5.000 euros) à la Fédération Française des Dys (FFDys) (7<sup>e</sup>).

2012, DASES 243 G - Signature de l'avenant n°3 à la Convention d'Habilitation à l'Aide Sociale passée avec l'association Bernard et Philippe Lafay pour la Promotion des Centres pour Handicapés Mentaux (17<sup>e</sup>).

2012, DASES 245 G - Subvention (5 000 euros) à l' Association de Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés - Ile-de-France/Paris (AFTC IDF/Paris) (14e).

2012, DASES 251 G - Subvention et convention (10 000 euros) avec l'association Fédération Française Handisport (FFH) (20e).

2012, DASES 255 G - Subvention (10.000 euros) à l'association La Parole aux Sourds (19e).

2012, DASES 257 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Le Livre de l'aveugle (92240 Malakoff).

2012, DASES 263 G - Participation et convention (25.000 euros) avec la Fédération nationale des sourds de France (5e).

2012, DASES 282 G - Signature de l'avenant n°1 à la convention d'habilitation à l'Aide Sociale passée avec l'association TURBULENCES dans le cadre de l'extension de deux places de la capacité d'accueil de sa Section d'Adaptation Spécialisée (SAS) située 12 bd de Reims (17e).

2012, DASES 332 G - Subvention et convention (289 120 euros) avec la Fondation Casip Cojasor (20e).

2012, DASES 348 G - Participation et convention (35 000 euros) avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e (19e).

2012, DASES 349 G - Subvention (15.000 euros) à l'association MUSAIQUES (92400 Courbevoie).

2012, DASES 350 G - Participation et convention (25 000 euros) avec l'association TURBULENCES (11e).

2012, DASES 371 G - Participation et avenant n° 4 à convention (2.950.000 euros) avec le groupement d'intérêt public Maison départementale des Personnes Handicapées de Paris.

2012, DASES 380 G - Participations et conventions (97. 249,34 euros) avec le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques, pour le financement des ULS Etex et Pont-Canal.

2012, DASES 384 G - Subvention (10 000 euros) à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e).

2012, DASES 398 G - Participation et convention (8. 000 euros) avec l'association POINT VERT (91120 PALAISEAU).

2012, DASES 400 G - Subvention (2 000 euros) à l'association A Coeur Voix (3e).

2012, DASES 401 G - Subvention (4 000 euros) à l'association Cafezoïde (19e).

2012, DASES 460 G - Subvention et avenant n° 1 à convention (3 534,12 euros) avec le Département de Paris et le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques d'Ile de France (GIHP) (10e), pour le solde de la participation au titre de 2011 du Département au financement de son service d'auxiliaires de vie.

2012, DASES 464 G - Participation et convention (8 000 euros) avec l'association TRAMPOLINE CAMERA (92340 BOURG LA REINE).

2012, DASES 468 G - Subvention (5 000 euros) à l'association Animation Insertion et Culture Vélo (A.I.C.V.) (19e).

2012, DASES 469 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Cap - Sport Art Aventure Amitié (CAP-SAAA) (15e).

2012, DASES 471 G - Subvention et convention (22.500 euros) avec l'association Jaccede.com (11e).

2012, DASES 481 G - Participation et convention (6.000 euros) avec l'association COMME LES AUTRES (11e).

2012, DASES 482 G - Participation et convention (136 666,40 euros) avec l' Association des Paralysés de France (APF) (13e) pour le financement de son service d'auxiliaires de vie.

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2012, DASES 407 G - Participation et avenant à convention (150.000 euros) avec l'Association Jeunes Amis du Marais - A.J.A.M. (10e) pour la gestion de son lieu d'accueil innovant pour les jeunes dénommé "10ème UNITED".

2012, DASES 408 G - Participation et avenant à convention (100.000 euros) avec l'association Cultures sur cour (18e) pour ses actions de proximité et de prévention en direction de la jeunesse.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2012, DF 8 G - Remises gracieuses d'anciennes créances départementales présentées au cours du 1er semestre 2012.

2012, DF 9 G - Admission en non-valeurs de créances départementales irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2012.

2012, DF 21 G - Modification des délibérations fixant le mode de calcul des amortissements en M52.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2012, DASES 283 G - Subvention et convention (22.000 euros) avec l'association Foyer Jorbalan(19e).

2012, DFPE 16 G - Fixation du montant et avenants à conventions du 2e acompte 2012 (320.265,20 euros) avec les organismes de droit privé à but non lucratif, gestionnaires de huit centres de planification et d'éducation familiale.

**Mme Fatima LALEM**, rapporteure.

2012, DASES 33 G - Subvention et avenant à convention (91.500 euros) avec l'Association de Recherche, de Communication et d'Action pour l'accès aux Traitements (11e).

2012, DASES 37 G - Subvention et avenant à convention (70.000 euros) avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida - CRIPS (15e).

2012, DASES 48 G - Subvention et avenant n°1 à la convention (40.000 euros) avec l'association Médecins du Monde (18e).

2012, DASES 183 G - Subvention et convention (18.000 euros) avec l'association Protection Civile de Paris (15e).

2012, DASES 306 G - Subvention et convention (140.000 euros) avec l'association Protection Civile de Paris (15e).

2012, DASES 308 G - Subvention et avenant n° 1 à convention (196.985 euros) avec l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel dans la région parisienne - A.U.R.A (13e) pour l'attribution d'une subvention compensatrice de loyer.

2012, DASES 310 G - Subvention et avenant n° 1 à convention (825.381 euros) avec l'Association pour le Dépistage des Cancers à Paris (3e).

2012, DASES 311 G - Subvention (15.000 euros) à l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si (19e).

2012, DASES 312 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'Association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Informatique Interactive (10e).

2012, DASES 313 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association de Prévention du Site de la Villette (19e).

2012, DASES 314 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e).

2012, DASES 315 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association Paris Association Santé Jeunes 13 (13e).

2012, DASES 316 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association PréviSanté (14e).

2012, DASES 317 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines URACA (18e).

2012, DASES 365 G - Subventions et avenants à conventions (293.000 euros) avec dix associations (19e, 2e, 10e (69007 Lyon), 13e, 20e, 20e, 11e, 19e, 10e) dans le cadre de programmes de prévention dans le domaine festif.

2012, DASES 366 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement (18e).

2012, DASES 369 G - Subvention et convention (60.000 euros) avec l'association Trans-Forme (12e).

2012, DASES 375 G - Subvention (15.000 euros) à l'Association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en Clinique Transculturelle (14e).

2012, DASES 442 G - Convention d'occupation précaire avec mise à disposition de locaux situés au 16, rue Gaston Tessier (19e) et convention pour subvention (150.000 euros) au Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale - Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e).

2012, DASES 445 G - Participation et convention (180.000 euros) avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2012, DASES 242 G - DPVI 453 G - Subvention et convention (1.000 euros) avec l'association ECObox (18e).

2012, DASES 300 G - DPVI 458 G - Subvention et convention (4.000 euros) avec l'association Groupe d'Aide Ethnopsychologique - GAEP (Paris 18e).

2012, DASES 301 G - DPVI 459 G - Subvention et convention (4.000 euros) avec l'association Esperados (5e).

2012, DASES 302 G - DPVI 460 G - Subvention et convention (6.000 euros) avec l'association Espace 19 (19e).

2012, DASES 303 G - DPVI 461 G - Subvention et convention (4.000 euros) avec l'association Chinois de France - Français de Chine (19e).

**M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2012, DASES 277 G - Participation et avenant n° 2 à convention (70.000 euros) avec l'association Parrains par mille (11e).

2012, DASES 278 G - Participation et avenant n° 1 à convention (71.000 euros) avec le Centre de Protection de l'Enfance (94270 LE KREMLIN-BICETRE).

2012, DASES 279 G - Subvention (3.500 euros) à l'association Enfance et Familles d'Adoption (10e), pour son action de soutien aux familles adoptantes.

2012, DASES 390 G - Résiliation des marchés à bons de commande de prestations régulières et occasionnelles d'accompagnement de jeunes confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du département de Paris.

2012, DASES 474 G - DF 24 G - Remises gracieuses d'anciennes créances départementales relevant du budget annexe de l'Aide Sociale à l'Enfance sur l'exercice 2012.

2012, DASES 477 G - Signature de la convention constitutive modifiée du Groupement d'intérêt public dénommé GIP chargé du service d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée.

**M. Romain LEVY**, rapporteur.

2012, DLH 3 G - Modification de la garantie accordée par le Département de Paris à l'emprunt PLA-I à contracter par ICF La Sablière en vue du financement du programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation comportant 73 places, 31 rue Tlemcen (20e).

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2012, DDEEES 99 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Astech Paris Région (92).

2012, DDEEES 107 G - Subvention et convention (120.000 euros) avec l'association Systematic Paris Region.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2012, DA 12 G - Marchés à bons de commande en 3 lots séparés et convention pour des prestations de vérification réglementaire des installations de systèmes de sécurité incendie (SSI) et de gaz combustible, relevant du budget municipal et départemental, dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments.

2012, DA 32 G - Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à des prestations de location-maintenance de machines à affranchir destinées à l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris, et lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2012, DA 33 G - Marchés à bons de commande pour la fourniture et la gestion de périodiques, français et étrangers, sur supports papier ou électronique, en 4 lots séparés dans le cadre du groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris.

2012, DAJ 13 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 26 juin 2012.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2012, DFPE 9 G - Subvention avec avenant et nouvelle convention (210.000 euros) avec l'association Institut de Recherche Appliquée pour l'enfant et le couple - I.R.A.E.C., gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants parents à Paris (18e).

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2012, DDEEES 78 G - Subvention et convention (70.000 euros) avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (9e) au titre du dispositif CréaJeunes.

2012, DDEEES 85 G - Subvention et convention (60.000 euros) avec l'Association Le Socle (12e).

2012, DDEEES 89 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Au fil des Voix (3e)

2012, DDEEES 96 G - Subvention et convention (60.000 euros) avec l'Association Villette emplois jeunes (AVEJ)

2012, DDEEES 105 G - Avance de trésorerie remboursable et convention financière avec l'association PLIE de Paris Nord - Est.

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2012, DDEEES 56 G - DPVI 102 G - Subventions et conventions (419.000 euros) avec des associations dans le cadre de l'appel à projet " Parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers CUCS".

**M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2012, DDEEES 75 G - DASES 356 G - Subventions (98.522 euros) et avenant à la convention avec l'association La Clairière (2e) pour son dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale.

**M. Christian SAUTTER, Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteurs.

2012, DASES 171 G - Subvention et convention (40.000 euros) avec l'association Une Chorba pour Tous (19e) pour ses activités de médiation sociale et d'aide à l'accès aux droits.

2012, DASES 269 G - Subvention et avenant à n° 1 à convention (75 000 euros), avec l'association Ateliers, Expérience, Redynamisation et Insertion (A.E.R.I.) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation en faveur de personnes en situation de précarité matérielle, sociale et sanitaire.

2012, DASES 291 G - Subvention et avenant n°1 à convention (12 000 euros) avec l'association Equipes Saint-Vincent- Permanence Oberkampf (11e) pour son action de réinsertion destinée à des allocataires parisiens du RSA sans domicile.

2012, DASES 292 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Fédération des Agences Internationales pour le Développement (12e) pour son activité d'insertion effectuée dans le cadre de la distribution alimentaire.

2012, DASES 325 G - Participation et avenant n°1 à convention (40.000 euros) avec l'association Autremonde (20e) pour ses actions de lutte contre l'exclusion et d'accès aux droits.

2012, DASES 343 G - Subvention et convention (13 000 euros) avec l'association Le Marché Solidaire (14e).

2012, DASES 355 G - Subvention (7.000 euros) à l'association les amis de la maison verte (18e) pour son action d'aide à l'accès aux droits et d'accompagnement global à l'insertion.

2012, DASES 357 G - Subvention et convention (5.000 euros) avec l'association Emmaüs Solidarité (1er) pour ses actions d'aide à l'insertion par la culture au centre d'hébergement d'urgence Louvel Tessier.

2012, DASES 363 G - Subvention et convention (40.000 euros) avec l'association la Courte Echelle du 19e arrondissement (19e) pour son activité d'épicerie sociale.

2012, DASES 364 G - Participation et convention (57.000 euros) avec l'association La Fayette Accueil (10e) pour ses trois actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires.

2012, DASES 374 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Entraide paroissiale Notre-Dame de Grâce de Passy (16e) pour son activité d'épicerie sociale.

2012, DASES 413 G - Subvention (4 000 euros) à l'association Magaliménil (20e) pour son activité d'épicerie sociale dans un quartier éligible au titre de la Politique de la Ville.

2012, DASES 421 G - Participation et avenant n° 2 à convention (48.000 euros) avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) relative au fonctionnement de la résidence sociale située 60 rue Championnet (18e).

2012, DASES 431 G - Participation et avenant n° 1 à convention (109.760 euros) avec l'association Emmaüs Solidarité (1er) pour son action de maraude dans le bois de Vincennes (12e).

2012, DASES 432 G - Participation et avenant n° 1 à convention (312.743 euros) avec l'association Emmaüs Solidarité (1er) pour son action de maraude dans les 9e, 10e, 18e et 19e arrondissements.

2012, DASES 454 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Le Relais Frémicourt (15e) pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes isolées et des familles démunies de Paris (15e).

2012, DASES 459 G - Subvention (2.000 euros) à la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et gens du voyage (FNASAT) (19e).

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2012, DASES 456 G - Subvention et convention (35.000 euros) avec l'association Primo Levi (11e) pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire.

**Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2012, DASES 451 G - DPE 60 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Renouvellement d'une convention avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) portant sur sa participation au FSL.

**Mme Olga TROSTIANSKY, Mme Anne LE STRAT**, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2012, DAJ 14 G - Communication de la liste des marchés attribués du 11 mai au 1er juin 2012.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

#### **Liste des membres présents.**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M.

Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD, M. Rémi FÉRAUD, Mme Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH.

**Absent :**

M. Gérard d'ABOVILLE.

## Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2012.

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2012)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 029 970,78	71 447,56
10000	Ressources humaines	376 796,04	0,00
13000	Achats, logistique; implantations administratives et transports	230 262,40	262,40
21000	Patrimoine et architecture	5 617 061,40	2 475 239,01
30000	Familles et petite enfance	7 639 863,88	0,00
34000	Action sociale, enfance et santé	78 475 186,52	13 025 297,00
40000	Affaires culturelles	741 688,73	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	3 000 000,91	0,00
55000	Développement économique et emploi	741 915,77	0,00
60000	Urbanisme	1 500 000,00	0,00
65000	Logement et habitat	383 674,71	0,00
80000	Affaires scolaires	123 341 612,51	15 440 546,00
88000	Jeunesse et sports	90 000,00	0,00
	<b>Missions organiques</b>	<b>223 168 033,65</b>	<b>31 012 791,97</b>
90000	Dons et legs	0,00	50 000,00
90001	Études	924 796,26	585 807,00
90002	Grands projets de rénovation urbaine	72 546 793,00	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	360 524,51	0,00
90004	Opérations sous mandat	10 841 504,25	3 149 243,08
90005	Schéma directeur informatique	9 880 292,87	5 000 000,00
90006	Compte foncier	9 504 873,57	2 600 000,00
90010	Subventions d'équipement	673 105 010,80	540 643 126,73
90011	Avances sur marchés	1 393 200,00	393 200,00
	<b>Missions transversales</b>	<b>778 556 995,26</b>	<b>552 421 376,81</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 001 725 028,91</b>	<b>583 434 168,78</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.1

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	RAT					85 031,00
018	RSA	85 031,00				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES) (5)	1 323 000,00				1 323 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (5)	140 358 875,00		900 000,00	900 000,00	141 258 875,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (6)	5 002 050,00	19 210,38			5 021 260,38
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
25	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (5)	37 297 254,00	2 285 903,35	1 723 759,15	1 723 759,15	41 309 916,65
Total des dépenses d'équipement		184 066 140,00	2 305 113,73	2 623 759,15	2 623 759,15	188 993 033,03
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LAISON : AFFECTATION (SA, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	1 700 000,00				1 700 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	250 000,00		500 000,00	500 000,00	750 000,00
060	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00				1 000 000,00
Total des dépenses financières		2 950 000,00		500 000,00	500 000,00	3 450 000,00
45..1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	5 021 843,00	1 015 812,33	4 876 241,67	4 876 241,67	8 933 837,00
Total des dépenses réelles d'investissement		190 038 003,00	3 323 926,26	8 009 000,80	8 009 000,80	201 361 930,86
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	74 700 000,00				74 700 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	4 878 709,00		4 703 592,00	4 703 592,00	9 582 301,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		79 578 709,00		4 703 592,00	4 703 592,00	84 282 301,00
TOTAL		269 616 712,00	3 323 926,26	12 703 592,80	12 703 592,80	285 644 231,86
						+
0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						35 859 726,94
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						321 513 958,80

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	RAI					
078	RSA					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	111 620 000,00				111 620 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	35 318 000,00				35 318 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>145 438 000,00</b>				<b>145 438 000,00</b>
10	BUTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1065)	9 000 000,00				9 000 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			39 193 654,00	39 193 654,00	39 193 654,00
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, RÉGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (11)					
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>9 000 000,00</b>		<b>39 193 654,00</b>	<b>39 193 654,00</b>	<b>48 193 654,00</b>
48..2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	12 200 000,00				12 200 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>166 638 000,00</b>		<b>39 193 654,00</b>	<b>39 193 654,00</b>	<b>205 831 657,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	30 000 000,00		-7 000 000,00	-7 000 000,00	23 000 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	68 100 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00	83 100 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	4 078 709,00		4 703 592,00	4 703 592,00	8 782 301,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>102 178 709,00</b>		<b>12 703 592,00</b>	<b>12 703 592,00</b>	<b>114 882 301,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>269 616 712,00</b>		<b>51 897 246,00</b>	<b>51 897 246,00</b>	<b>321 513 958,00</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>=</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>321 513 958,00</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DÉPENSES REELLES</b>	48 332 600,00	6 350 000,00	150 000,00	25 535 724,00	2 451 000,00	7 407 437,00
001	Résultat antérieur reporté	35 869 726,94					
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 000 000,00					
266	Autres formes de participation	1 700 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	750 000,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)	2 700,00			5 842 197,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				489 000,00		2 580 000,00
	<b>Equipements départementaux</b>	7 410 178,00	6 350 000,00	150 000,00	12 311 577,00	461 000,00	7 410 178,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	470 000,00	250 000,00		200 000,00	10 000,00	100 000,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		10 000,00		53 000,00		
211	Terrains						
212	Agencements et aménagements de terrains						
216	Collections et oeuvres d'art					40 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	1 019 210,38	1 205 000,00		867 000,00	95 000,00	285 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 920 962,68	1 565 000,00	150 000,00	11 334 527,00	315 000,00	3 527 464,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		3 320 000,00				
	<b>Equipements non départementaux (comptes 204 à 206)</b>	1 400 000,00			6 813 000,00	1 990 000,00	1 315 185,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	1 400 000,00			6 813 000,00	1 990 000,00	1 315 185,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	9 000 000,00	2 000 000,00		16 000 000,00		
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	9 000 000,00					
106	Réserves	39 193 654,00					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables		2 000 000,00		20 000,00		
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 800 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	33 818 000,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				8 200 000,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				4 000 000,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 611 qui est détaillé en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

5 Action sociale (hors RSA, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de Solidarité Active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
28 800 651,00			85 031,00		102 810 000,00	1 000 000,00	13 909 000,00	237 231 457,00	
								35 869 726,94	001
								1 000 000,00	020
								1 700 000,00	266
								750 000,00	272
								5 844 897,00	455
								3 069 000,00	458
2 500 000,00			1 000 000,00		1 000 000,00		20 000,00	4 500 000,00	203
20 000,00							10 000,00	1 260 000,00	205
								63 000,00	205
					1 000 000,00			1 000 000,00	211
							50 000,00	50 000,00	212
								40 000,00	216
500 000,00							20 000,00	3 931 216,33	218
15 078 961,00			85 031,00		10 000,00		90 000,00	38 074 947,68	231
								3 320 000,00	232
13 201 690,00					101 800 000,00	1 000 000,00	13 739 000,00	141 258 875,00	204
13 201 690,00					101 800 000,00	1 000 000,00	13 739 000,00	141 258 875,00	204
4 000 000,00					99 800 000,00			209 837 654,00	102
								9 000 000,00	102
								39 193 654,00	106
					99 800 000,00			99 800 000,00	131
4 000 000,00								6 020 000,00	132
								5 800 000,00	133
								33 818 000,00	164
								8 200 000,00	455
								4 000 000,00	458

## Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2012.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	107 690 995,00	3 452 324,00	-9 950 000,00	-9 950 000,00	801 281 319,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	224 439 000,00				224 439 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	964 337 000,00				964 337 000,00
015	RMI	500 000,00		-400 000,00	-400 000,00	900 000,00
016	APA	141 500 000,00				141 500 000,00
017	RSA	377 500 000,00	1 436 040,00	-400 000,00	-400 000,00	378 536 040,00
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 0506) (5)	1 099 167 693,00	420 750,00	56 375 530,00	56 595 530,00	1 156 183 981,00
6506	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 578 000,00				1 578 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 916 670 688,00</b>	<b>5 309 622,00</b>	<b>46 625 530,00</b>	<b>-46 645 530,00</b>	<b>2 968 435 840,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00				100 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 794 600,00				3 794 600,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES	2 925 000,00		49,33	-19 950,65	2 965 049,35
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 923 460 288,00</b>	<b>5 309 622,00</b>	<b>46 625 579,33</b>	<b>-46 625 579,35</b>	<b>2 923 895 489,33</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	30 000 000,00		-7 000 000,00	-7 000 000,00	23 000 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	68 100 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00	83 100 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>98 100 000,00</b>		<b>8 000 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>106 100 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 021 560 288,00</b>	<b>5 309 622,00</b>	<b>54 625 579,33</b>	<b>54 625 579,35</b>	<b>3 081 495 489,33</b>
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						=
						<b>3 081 495 489,33</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors P.R.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; DI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) j	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)	487 000,00				487 000,00
015	RAM	3 750 000,00				3 750 000,00
016	APA	12 322 000,00				12 322 000,00
017	RSA	270 541 000,00				270 541 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	690 000,00				690 000,00
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	723 641 000,00				723 641 000,00
731	IMPOSITIONS DIRECTES	1 130 200 100,00		24 543 789,00	24 543 789,00	1 154 743 892,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	700 650 895,00		-20 044 121,00	-20 044 121,00	680 606 774,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	101 490 500,00				101 490 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 945 772 288,00</b>		<b>4 499 668,00</b>	<b>4 499 668,00</b>	<b>2 950 271 956,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	568 000,00				568 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	120 000,00		379 750,00	379 750,00	499 750,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 946 860 288,00</b>		<b>4 879 418,00</b>	<b>4 879 418,00</b>	<b>2 951 739 706,00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	74 700 000,00				74 700 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>74 700 000,00</b>				<b>74 700 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 021 560 288,00</b>		<b>4 879 418,00</b>	<b>4 879 418,00</b>	<b>3 026 439 706,00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>85 655 783,33</b>
<b>=</b>						<b>=</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>3 081 495 489,33</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT**

Art (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>969 992 049,35</b>	<b>84 354 539,00</b>	<b>900 000,00</b>	<b>89 981 955,00</b>	<b>11 231 000,00</b>	<b>36 892 075,00</b>
002	DEPENSES IMPREVUES	2 905 049,35					
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 282 700,00		134 000,00	110 000,00	4 342 950,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		646 667,00		2 000,00	-8 600,00	755 800,00
613	Locations		5 950 000,00		171 400,00	113 000,00	1 327 275,00
614	Charges locatives et de copropriété		527 300,00		14 100,00		100 000,00
615	Entretien et réparations		1 651 000,00		2 589 775,00	152 000,00	510 415,00
616	Primes d'assurances		521 260,00				
617	Etudes et recherches	500 000,00	5 000,00		103 800,00		32 900,00
618	Divers		5 152 824,00		15 000,00	6 000,00	35 750,00
621	Personnel extérieur au service		14 200 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		160 000,00		40 000,00		790 250,00
623	Publicité, publications, relations publiques		62 700,00		85 000,00	46 500,00	44 500,00
624	Transports de biens et transports collectifs				61 000,00		
625	Déplacements et missions		8 000,00		36 000,00	500,00	87 600,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		278 000,00		33 000,00		
628	Divers		793 000,00	900 000,00	190 000,00	7 000,00	510 735,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		956 400,00		795 300,00		590 000,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				2 200,00	7 400,00	16 700,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
6411	Personnel titulaire		4 169 600,00		29 240 800,00		19 214 100,00
6412	Assistants maternelles						
6413	Personnel non titulaire		87 800,00		1 128 400,00		2 060 100,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		36 300,00		628 400,00		1 891 700,00
6416	Emplois aidés		27 900 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		4 630 600,00		12 469 500,00		8 228 100,00
647	Autres charges sociales		150 500,00		415 800,00		196 500,00
648	Autres charges de personnel		388 500,00		456 700,00		289 700,00
651	Aides à la personne		70 000,00				
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation						30 600,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		5 910 000,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000,00					
655	Contributions obligatoires		1 012 758,00		36 517 150,00		
656	Participations				135 000,00	6 450 000,00	9 260 000,00
657	Subventions		4 433 000,00		4 425 030,00	4 280 000,00	6 353 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 578 000,00		34 000,00		240 000,00
666	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles		1 720 000,00				
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	964 287 000,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		IV
		A1

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de Solidarité Active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
820 767 219,00	3 400 000,00	143 613 200,00	378 536 040,00	6 500 000,00	1 311 948,00	353 164 810,00	24 252 634,00	2 975 395 489,35	
								2 965 049,35	622
647 780,00			233 966,00		25 000,00			6 776 346,00	606
25 897 924,00			16 565 500,00			15 761 567,00	869 065,00	63 546 123,00	611
330 480,00			1 587 650,00					9 479 805,00	613
29 500,00			212 000,00		10 000,00			592 500,00	614
622 923,00			50 095,00		14 000,00			5 390 208,00	615
2 000,00								523 850,00	616
395 004,00			50 000,00		214 148,00		-47 719,00	1 349 571,00	617
226 500,00			3 752 112,00				3 215 000,00	12 405 186,00	618
								14 800 000,00	621
1 146 550,00		2 900 000,00	20 000,00					5 056 000,00	622
316 538,00			150 000,00				38 000,00	753 238,00	623
3 523 000,00								3 524 000,00	624
1 424 950,00		11 000,00					450,00	1 620 500,00	625
666 200,00			175 000,00					1 152 200,00	626
11 626 800,00		300 000,00	2 420 000,00				90 000,00	16 805 585,00	628
1 046 400,00		36 400,00	88 000,00				130 400,00	3 643 500,00	633
-43 000,00			7 177,00		36 000,00			112 477,00	635
							5 500,00	5 500,00	637
29 060 200,00		1 494 000,00	3 802 000,00				-43 400,00	66 824 100,00	6411
33 882 700,00								33 882 700,00	6412
710 000,00			12 000,00					3 993 300,00	6413
399 800,00			20 000,00					3 173 200,00	6414
								27 900 000,00	6416
19 059 800,00		635 400,00	1 220 000,00				263 100,00	45 776 500,00	645
1 038 500,00		14 900,00	8 000,00				5 870 200,00	7 724 400,00	647
377 100,00		21 500,00	50 000,00				147 800,00	1 711 300,00	648
92 600 000,00	100 000,00	138 303 000,00	322 736 040,00				2 100 000,00	555 906 040,00	651
508 430 000,00								508 460 000,00	652
								5 910 000,00	653
								300 000,00	654
20 315 000,00						363 725 000,00		421 569 908,00	655
61 081 000,00	3 000 000,00		22 597 500,00	6 500 000,00	3 300,00	295 460,00	1 062 000,00	110 414 760,00	656
2 840 000,00			2 950 000,00		1 009 000,00	3 382 783,00	10 360 000,00	40 032 813,00	657
								1 852 600,00	658
								100 000,00	658
35 000,00								35 000,00	671
								2 000 000,00	673
9 600,00	800 000,00							2 529 600,00	678
								964 287 000,00	739

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	
IV - ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					A1
	RELEVÉS REELLES	2011	2012	2013	2014
002	Résultat de fonctionnement reporté	55 085 783,35			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		120 000,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		367 000,00		
708	Autres produits		650 000,00		36 000,00
731	IMPOSITIONS DIRECTES		1 154 743 892,00		
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		630 000 000,00		
734	Taxes liées aux véhicules		54 540 000,00		
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	24 100 000,00	266 131 090,00		
738	Autres taxes			1 000,00	
741	D.G.F.		16 199 366,00		
747	Participations	16 000 000,00	606 526 214,00	2 910 890,00	7 860 383,00
748	Compensations, attributions et autres participations		4 332 639,00	2 866 500,00	
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale				4 180 000,00
752	Revenus des immeubles		500 000,00	1 600 000,00	
753	Recouvrement des indus d'inertion et d'aide sociale				
756	Produits divers de gestion courante				550 000,00
761	Produits de participations	668 000,00			
764	Revenus des valeurs mobilières de placement				
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00			
776	Autres produits exceptionnels		389 750,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est détaillé en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE			
IV - ANNEXES								IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION								A1	
108 760 500,00	8 750 000,00	25 021 000,00	5 410 000,00	200 000,00	10 720 500,00	8 175 000,00	8 006 738 259,35	002	
							55 055 703,35	649	
							120 000,00	6419	
							367 000,00	645	
4 000,00							690 000,00	708	
							1 154 743 892,00	731	
							630 000 000,00	732	
							54 540 000,00	734	
							290 231 090,00	735	
							1 000,00	736	
							16 199 368,00	741	
16 106 000,00		11 322 000,00	5 410 000,00	200 000,00	8 429 500,00	15 175 000,00	689 939 967,00	747	
							7 199 139,00	748	
92 165 000,00							96 345 000,00	751	
170 500,00							2 270 500,00	752	
	3 750 000,00	1 000 000,00					4 750 000,00	753	
25 000,00					2 300 000,00		2 875 000,00	758	
							660 000,00	761	
300 000,00							300 000,00	764	
10 000,00							110 000,00	771	
							389 750,00	778	

## Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Commission Séance	n° Definitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
2e séance	2e	1		EELVA	BOUTAULT	CG	A	LR1	Budget supplémentaire du Département de Paris DF 12G		Adopté	09-juil-12
	2e	1bis				CG	A	DDEES 43 G	Amendement concernant la subvention versée à la coopérative d'activités et d'emplois Copépéc	DAGOMA	Retiré	09-juil-12
2e	2e	2	31	PS-RGA	BLOCHE	CG	Vnr	DDEES 43 G	Vœu relatif à la situation des salariés de la société ebizcuss	SAUTTER	Adopté	09-juil-12
2e	2e	3		PS-RGA	BLUMENTHAL	CG	Vnr	.	Vœu relatif à la sauvegarde des emplois de la société Surcouf	SAUTTER	Retiré	09-juil-12
2e	2e	3bis	32			CG	Vnr	.		SAUTTER	Adopté	09-juil-12
2e	2e	4		PCF-PG	CORBIERE	CG	Vnr	.	Vœu relatif à la situation de l'entreprise Surcouf	SAUTTER	Retiré	09-juil-12
1ère	2e	5	33	PCF-PG	SIMONNET	CG	Vnr	.	Soutien aux salarié-s du magasin Monoprix-Roquette	SAUTTER	Adopté	09-juil-12
6e	6e	6	34	PS-RGA	COHEN-SOLAL	CG	Vnr	.	Maintien du centre de santé de l'Epée de Bois (5e)	LE GUEN	Adopté	09-juil-12
6e	6e	7	35	EELVA	NAJDOVSKI	CG	Vnr	.	Relatif à la maternité des Bluets	LE GUEN	Adopté	09-juil-12
4e	6e/14e	8		UMPPA	BERTHAULT	CG	V	DASES 423 G	Equipement des ménages de kits économiseurs d'eau	TROSTIANSKY	Rejeté	09-juil-12
7e	7e	9		Exécutif		CG	A	DASCO 23-G	Amendement technique : modification de l'exposé des motifs et du délibéré	BROSSEL	Adopté	09-juil-12
7e	7e	10		Exécutif		CG	A	DASCO 75-G	Amendement technique : modification de l'exposé des motifs et du délibéré	BROSSEL	Adopté	09-juil-12
7e	7e	11		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, MENGLUY	CG	Vnr	.	Sécurisation du collège Debussy	BROSSEL	Rejeté	09-juil-12

## Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes politiques.

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE			
									CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST				
1e				CG		DF 12G		Adopté														
1e				CG		DF 13G		Adopté														
1e-2e				CG		DF-DRH 14G		Adopté														
1e				CG		LR 1G		Adopté														
2e	1		EELVA	CG	A	DDEES 43 G	Amendement concernant la subvention versée à la coopérative d'activités et d'emplois Coopellec	Retiré														
2e	1bis			CG		DDEES 43 G		Adopté													X	
2e	2	31	PS-RGA	CG	Vnr	DDEES 43 G	Veuu relatif à la situation des salariés de la société ebizous	Adopté													NPPV	
2e	3		PS-RGA	CG	Vnr		Veuu relatif à la sauvegarde des emplois de la société Surcouf	Retiré														X
2e	3bis	32		CG	Vnr			Adopté														X
2e	4		PCF-PG	CG	Vnr		Veuu relatif à la situation de l'entreprise Surcouf	Retiré														
2e	5	33	PCF-PG	CG	Vnr		Soutien aux salariés du magasin Monoprix-Roquette	Adopté														NPPV
2e				CG		DDEES 53 G		Adopté														X
2e				CG		DDEES 98G		Adopté														X
3e				CG		DVD 96G		Adopté														X
6e				CG		DASES 208G		Adopté														X
6e				CG		DASES 230G		Adopté														X
6e				CG		DASES 452G		Adopté														X
6e	6	34	PS-RGA	CG	Vnr		Maintien du centre de santé de l'Espé de Bois (5e)	Adopté														X
6e	7	35	EELVA	CG	Vnr		relatif à la maternité des Bluetts	Adopté														X
6e				CG		DASES 433G		Adopté														X
6e/7e	8		UMPPA	CG	V	DASES 423 G	Equipement des ménages de lits économiques d'œu	Rejeté	X													
										PAS DE VOTE												

Commission Séance	n° définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE	
									CONTRE	ABST										
7e	9		Exécutif	CG		DASCO 17G	Amendement technique : modification de l'exposé des motifs et du débatté	Adopté												X
7e				CG		DASCO 23-G		Adopté												X
7e				CG		DASCO 23G		Adopté												X
7e	10		Exécutif	CG	A	DASCO 75-G	Amendement technique : modification de l'exposé des motifs et du débatté	Adopté												X
7e				CG		DASCO 75G		Adopté												X
7e	11		UMPPA	CG	Vnr		Sécurisation du collage Debussy	Rejeté	X											X